

Rapport d'activités

2025



Défendre vos droits au quotidien !



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport moral	p. 3
Rapport d'activités	p. 8
Plaidoyer et contentieux	p. 9
Education permanente	p. 12
Information et communication	p. 15
Travail social et droits humains	p. 16
Sections locales	p. 17
Projets phares	p. 17
Rétrospective 2025 (tops et flops)	p. 20
Communiqués de presse diffusés en 2025	p. 26
Organigramme de la LDH	p. 33
Les finances de la Ligue	p. 34
Remerciements	p. 36

Rapport moral

2025

I. VIE DE L'ASSOCIATION

L'année 2025 a été celle de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique 2025-2029. Il a été élaboré à partir d'un sondage mené lors de l'assemblée générale du 1er juin 2024, ensuite d'une consultation des sections locales et des commissions, et enfin d'une réunion « inter-toutes » réunissant l'équipe, le conseil d'administration, les commissions et les sections. Cette réunion a eu lieu le 16 février 2025 autour de quatre ateliers thématiques : perspectives politiques, stratégie de communication, publics et partenariats, et moyens d'action. Le plan stratégique a été approuvé lors de l'assemblée générale du 5 juin 2025.

Le contexte de récession démocratique implique que les demandes et attentes à l'égard de la Ligue sont intenses ; il nécessite de prendre soin de l'équipe et des bénévoles. L'opérationnalisation de ce plan stratégique et la priorisation des enjeux au regard des ressources de la Ligue a donc constitué une préoccupation tout au long de l'année, notamment lors de la mise au vert de l'équipe, à travers le processus de supervision de l'équipe, ou via la création d'un groupe de travail « JuriPol ». Dans le même ordre d'idée, un groupe de travail s'est réuni pour affiner le processus décisionnel par lequel la Ligue donne mandat d'introduire une action en justice et déterminer le niveau de priorité d'engagement des ressources pour chaque contentieux.

Dans l'optique de veille au bien-être de l'équipe, une convention collective de travail a aussi été adoptée afin de fermer la Ligue entre le 25 décembre et le 31 décembre. La Ligue a également entamé une réflexion sur le droit à la déconnexion et sur la manière de gérer les enjeux urgents, en testant un système de garde centré sur quatre sujets estimés prioritaires durant la trêve de décembre 2025 (couvre-feux, visites domiciliaires, dissolution des associations, exclusion du chômage).

Concernant la vie de l'équipe, Sébastien Decupere a rejoint l'équipe en qualité de travailleur social, ainsi qu'Hania Ouhnaoui, engagée en qualité de conseillère juridique pour coordonner la commission « Étrangers », à mi-temps. Jennifer Lemaire a rejoint le département communication en contrat de remplacement de Margaux Hallot, d'août 2025 à janvier 2026. Enfin, la Ligue a appris avec tristesse au mois de juin 2025 le décès de Me Georges-Henri Beauthier, président d'honneur de la Ligue (1998-2000).

II. GRANDES THÉMATIQUES DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par une mise sous tension simultanée de plusieurs piliers démocratiques. L'arrivée au pouvoir du gouvernement fédéral dit « Arizona » et de son accord de coalition du 31 janvier 2025 ont suscité un mouvement de contestation sociale d'ampleur, auquel la Ligue a régulièrement appelé à se joindre. Dès le 2 février 2025, [la Ligue communiquait son analyse](#), selon laquelle cet accord signait un recul préoccupant pour les droits sociaux et les droits des personnes étrangères, et s'inscrivait dans un tournant sécuritaire.

Tout au long de l'année, ce tournant sécuritaire, les attaques contre les droits sociaux et les personnes étrangères, ainsi que contre la société civile et les contre-pouvoirs, en particulier la justice, la presse et le droit de manifester, ont continué d'être documentés par la Ligue, notamment dans son [rapport sur l'état des droits humains 2025](#).

À côtés des thématiques récurrentes de l'année 2025, la Ligue des droits humains a continué de se préoccuper de nombreux enjeux clés. Ainsi, en matière carcérale, outre la dénonciation de la [surpopulation carcérale](#), l'[asbl 9m²](#) a enfin pu démarrer ses activités à l'ancienne prison de Forest, à l'initiative conjointe de l'OIP, de la Ligue des droits humains et de bénévoles d'horizons divers, pour mener la réflexion sur les lieux d'enfermements.

En matière de discrimination et d'accès aux droits, la Ligue a obtenu de la Cour constitutionnelle une interprétation de l'ordonnance « Bruxelles numérique » consacrant le [droit au non-numérique](#) et au maintien de guichets physiques.

Autre victoire, en matière d'[adresses de référence](#) pour les personnes sans-abris, la Ligue a obtenu du Conseil d'État l'annulation d'une circulaire du ministre de l'Intérieur à ce point restrictive qu'elle portait atteinte à la vie privée et à la protection du domicile. Quant au règlement bruxellois inscrivant une [interdiction de mendier avec ses enfants](#), le Conseil d'État l'a également annulé.

Le Conseil d'État a encore suspendu des [licences d'exportation d'armes](#) vers les [Émirats Arabes Unis](#), tandis que la Ligue a [réclamé un contrôle accru](#) de l'octroi des licences et une réforme du décret wallon.

Droits politiques sous pression

En 2025, la Ligue des droits humains a été très régulièrement mobilisée sur l'érosion des droits civils et politiques, et en particulier sur le droit de manifester pacifiquement et, plus largement, sur l'espace civique.

Police : technologies, droit de manifester et violences

Plusieurs actualités ont particulièrement structuré le travail de la Ligue en 2025 en matière d'usage de la force par la police, qui s'est doté d'une commission à part entière sur le sujet. En particulier, l'impact de l'usage de la force et du recours à des technologies ou à des armes particulières sur le droit de manifester a régulièrement fait l'objet d'analyses et de mobilisations. Ainsi, le 17 mars 2025, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a [condamné l'État belge, la zone de police et le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles](#) pour la gestion de la manifestation du 24 janvier 2021 pour l'emploi illégal de la [technique de la nasse](#), des arrestations illégales et des conditions de détention inhumaines. Malgré le dialogue proposé par la Ligue, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles a réitéré à plusieurs reprises son refus de se conformer au jugement et de persister dans l'utilisation des nasses, ce qui a été constaté à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée.

Ensuite, aux côtés de la Liga voor Mensenrechten et d'autres partenaires, la Ligue des droits humains a publié, en avril 2025, un [rapport de recherches](#) menées sur deux années, pour alerter sur le déploiement de logiciels algorithmiques de police prédictive, sans grande transparence, et malgré les biais discriminatoires et les risques en matière de gestion de données que ces technologies comportent. Dans le même ordre d'idée, la Ligue des droits humains a [interpellé une série de conseils communaux](#) pour s'opposer à l'achat de drones avec caméras intégrées, et a contribué avec Le Soir et Le Vif à une [grande enquête](#) sur l'usage des caméras de surveillance. Elle a réitéré la nécessité d'interdire purement et simplement l'usage de la [reconnaissance faciale](#), à l'approche de l'entrée en vigueur de la réglementation européenne insuffisamment protectrice (AI Act).

Par ailleurs, à la suite de la manifestation nationale du 14 octobre 2025 à Bruxelles, la Ligue des droits humains et la Liga voor Mensenrechten ont publiquement dénoncé la demande du ministre de la Défense d'équiper les forces de police d'[armes à « létalité réduite »](#) pour encadrer les manifestations, alors qu'elles risquent de causer des lésions importantes, qu'elles dis-

suadent les citoyen·nes d'exercer leur droit de manifester, et qu'elles ne sont pas nécessaires. Une telle arme (un flashball) avait déjà été utilisée en juin 2025, en marge d'un rassemblement pacifique en hommage à Fabian, enfant de 11 ans, décédé après avoir été percuté par un véhicule de police qui le poursuivait dans un parc à Bruxelles.

Dans le prolongement de cette mobilisation du 14 octobre 2025, la Ligue a notamment co-signé une [carte blanche](#) appelant à dénoncer les violences policières et à défendre le droit de manifester.

En juin 2025, la Ligue a également intenté une action judiciaire contre l'État belge pour arrestation arbitraire et limitation de la liberté d'expression, en raison des [trois observatrices légales](#) de la Ligue qui avaient été arrêtées arbitrairement l'année précédente en marge d'une action de désobéissance civile.

Enfin, la [dernière Chronique](#) de l'année 2025 a été consacrée à la militarisation de la société, revenant notamment sur l'intention du ministre de l'Intérieur d'instaurer des patrouilles mixtes de policiers et de militaires pour lutter contre la criminalité et d'autres mesures liberticides touchant certains quartiers, telles que la pratique des hotspots et des couvre-feux.

Liberté d'association

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par de nouvelles préoccupations relatives à la liberté d'association.

L'avant-projet de loi visant à permettre une dissolution administrative d'associations et de groupements de fait a suscité une [réaction ferme de la coalition « droit de protester »](#) à laquelle la Ligue participe : la Ligue y voit un risque majeur d'arbitraire et d'atteinte disproportionnée à la liberté d'association.

En effet, un tel mécanisme reposant sur des critères flous et sans garanties judiciaires suffisantes pourrait être instrumentalisé pour viser des mouvements de contestation (notamment sur le climat, l'antifascisme ou la solidarité internationale), mais aussi des syndicats ou des partis, et peut avoir un effet dissuasif majeur sur l'expression collective, l'action syndicale et les mobilisations citoyennes.

L'année 2025 s'est également clôturée par une mesquinerie fiscale, puisqu'une loi a été votée le 12 décembre au beau milieu de la nuit pour réduire la [déductibilité fiscale des dons](#) faits aux associations, de 45 % à 30 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025.

Environnement

La justice climatique est restée un axe majeur en 2025. Dans le prolongement de l'assignation de TotalEnergies par Hugues Falys, avec le soutien de la Ligue des droits humains, FIAN et Greenpeace, l'année 2025 a été jalonnée d'étapes procédurales décisives dans « [The Farmer Case](#) ». Les audiences de plaidoiries devant le Tribunal de l'entreprise de Tournai ont constitué un temps fort du dossier, en recentrant le débat sur la responsabilité des acteurs privés du secteur fossile et sur la nécessité de plans de transition crédibles à la hauteur de l'urgence climatique. Un public nombreux est venu assister aux audiences et des impressions d'audience ont été réalisées pour rendre compte des plaidoiries de [TotalEnergies](#). Cette action judiciaire inédite a reçu le soutien de 10 000 citoyen·nes depuis son lancement et a mobilisé de nombreuses personnes pour assister aux plaidoiries et se rassembler avant les audiences autour de performances originales. Un petit rebondissement néanmoins : les audiences ont dû être [reportées](#) après qu'un juge se soit déporté. Affaire à suivre...

Par ailleurs, le contentieux climatique s'est aussi déroulé devant la Cour constitutionnelle. D'une part, la Ligue des droits humains s'est jointe à une question préjudicielle portant sur les poursuites pénales intentées après une action de désobéissance civile en matière climatique, et s'est vu confirmer que la [protection de la liberté d'expression](#) pouvait constituer une cause d'excuse et imposait au juge pénal de faire preuve de retenue.

D'autre part, à l'initiative de la commission Environnement, la Ligue des droits humains a également obtenu, devant la Cour constitutionnelle, la [suspension](#) et l'annulation de l'ordonnance de la région de Bruxelles-Capitale reportant la [mise en œuvre de la zone de basses émissions](#) (LEZ), au regard de la protection du [droit à la santé et du droit à un environnement sain](#).

Droits sociaux et droit du travail

Dans un contexte de mouvements de grève et de contestation sociale importants, la Ligue a régulièrement appelé à rejoindre les mobilisations nationales, s'est exprimée à de nombreuses reprises durant les rassemblements ou dans les médias, et a rappelé les [contours du droit de grève](#).

La Ligue a régulièrement [dénoncé](#) l'adoption de la réforme des allocations de chômage, recul sans précédent en matière de protection sociale, en raison de son impact majeur sur les

personnes concernées et sur les CPAS. En particulier, à l'initiative de la commission Droits économiques, sociaux et culturels, la Ligue a [appelé à se joindre à une marche](#) contre la [réforme du chômage](#), reliant plusieurs CPAS de Bruxelles, et a introduit une [demande en suspension](#) devant la Cour constitutionnelle contre la modification de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 via la loi-programme du 18 juillet 2025.

La [Chronique n°211](#) a entièrement été dédiée à cette réforme et rédigée par la commission Droits économiques, sociaux et culturels.



Droits des étrangers

En 2025, la situation de l'accueil des personnes en demande de protection internationale et, plus largement, la politique migratoire belge sont restées au centre des préoccupations de la Ligue. La formation du gouvernement fédéral « Arizona » et son accord de coalition ont confirmé un durcissement annoncé : réduction de capacités d'accueil, augmentation des places en centres fermés, restrictions sur les recours et sur l'accès à certains droits sociaux, renforcement de la politique d'expulsion et retour de projets intrusifs, dont la perspective de visites domiciliaires. Dans un contexte où la Belgique a été condamnée à de nombreuses

reprises pour non-respect de ses obligations, la Ligue a continué à dénoncer une dérive répressive et des pratiques contraires au droit d'asile, ainsi qu'à relayer les mobilisations associatives face à de nouvelles formes de non-accueil. Elle a notamment participé au [plaidoyer contre les visites domiciliaires](#).

En matière d'accueil des personnes en demande d'asile, la Ligue et ses partenaires habituels ont poursuivi leurs actions pour saisir l'Etat belge, qui se refuse toujours à exécuter les jugements et/ou à payer les astreintes.

La Ligue a également introduit divers recours, contre les modifications de la loi sur l'accueil des personnes en demande d'asile, contre la loi élevant à un taux rédhibitoire les droits d'enregistrement pour l'introduction d'une demande de nationalité, contre la loi introduisant des conditions excessives et discriminatoires en matière de regroupement familial, ou pour tenter de contraindre le CGRA à examiner les demandes de protection internationale des personnes palestiniennes.

La Ligue des droits humains a également rédigé une [lettre de non-recommandation](#), signée par des centaines de professionnel·le·s du secteur de la migration et adressée au Secrétaire général des Nations Unies, suite à la candidature de la précédente secrétaire d'État à la politique de l'asile et de la migration qui avait refusé d'exécuter des milliers de décisions de justice lors de son mandat.

Enfin, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'État belge pour l'atteinte disproportionnée à la vie privée que constitue la pratique du recours systématique aux [tests osseux](#) pour déterminer l'âge des personnes exilées qui se déclarent mineures. La Ligue des droits humains était intervenue volontairement dans l'affaire.

Procès fictif

Événement incontournable du mois d'octobre, dans le cadre du Festival des Libertés, le [procès fictif](#) de la Ligue des droits humains a, cette année, porté sur la justice en matière de violences conjugales. Les salles combles ont été amenées à se prononcer en faveur de la justice pénale ou en faveur de la justice transformatrice. Tandis qu'une [Chronique](#) a été spécialement dédiée à cette question, une autre chronique a porté sur la [participation des enfants](#) dans les décisions qui les concernent. Nul doute que l'agentivité des publics vulnérables fera l'objet de prochains débats au sein de la Ligue.

Bibliographie des arpentages réalisés :

Mariame KABA, « En attendant qu'on se libère », 2023 ;
Geoffroy DE LAGASNERIE, « Par-delà le principe de répression. Dix leçons sur l'abolitionnisme pénal », 2025 ;
Sarah SCHULMAN, « Le conflit n'est pas une agression », 2021 ;
LA BRECHE, « Désirs de justice - Tentatives aux marges du pénal. », 2025 ;
Félix TREGUER, « Techno-police : La surveillance policière à l'ère de l'intelligence artificielle », 2024 ;
Vanessa CODACCIONI, « Comment les Etats répriment. », 2025 ;
Déborah V. BROSTEAUX, « Les désirs guerriers de la modernité », 2025 ;
Samah KARAKI, « L'empathie est politique », 2024 ;
Gérard PIROTON et Baptiste ERKES, « Faire front. Contrer la droitisation des esprits », 2025 ;
Ugo PALHETA, « La possibilité du fascisme. France, la trajectoire du désastre. », 2018 ;
Alberto TOSCANO, « Fascisme tardif : généalogie des extrêmes droites contemporaines », 2025 ;
Mark FORTIER, « Devenir fasciste : ma thérapie de conversion », 2025.

Rapport d'activités

2025

PLAIDOYER ET CONTENTIEUX

Plaidoyer et contentieux sont au cœur des missions de la Ligue. Pour les mener à bien, l'association mobilise l'analyse et l'expertise juridiques présentes au sein de son équipe, de son Conseil d'administration, de ses commissions et de son pool d'avocat-es. La stratégie juridico-politique de la Ligue allie la rencontre d'instances publiques et politiques et le recours aux juridictions pour contraindre ces instances au respect des droits fondamentaux.

Si les publics visés ici sont en premier lieu les autorités politiques et les juridictions, l'expertise juridique de la Ligue peut se révéler utile à d'autres, comme par exemple aux collectifs militants, au public associatif, ou encore aux acteur-ices des secteurs professionnels concernés, qui peuvent ainsi s'approprier et s'appuyer sur cette expertise pour faire avancer les droits fondamentaux à leur niveau.

Une année entre délitement et résistance...

L'année 2025 a été marquée par la conclusion d'un accord de gouvernement fédéral dont certaines parties ne peuvent que susciter l'inquiétude du point de vue du respect des droits humains, particulièrement pour certains publics vulnérables, tels que les personnes migrantes et les allocataires sociaux, mais aussi du fait du [tournant sécuritaire annoncé](#). Mais c'est surtout dans la mise en œuvre de cet accord et dans la gestion gouvernementale de certaines problématiques que l'on peut parler de délitement : délitement de l'État de droit, délitement des fondements démocratiques de l'État, délitement des services publics et des institutions. Entre le non-respect des décisions de justice assumé, les attaques frontales et répétées contre la presse, le sous-financement des contre-pouvoirs, ou encore la remise en cause larvée, voire assumée du droit international, ce sont autant de prises de position et d'actions qui illustrent un dangereux effritement des valeurs démocratiques de base.

Il y a heureusement de nombreux acteurs et actrices de la société civile et même au sein de certaines institutions pour refuser de s'engager dans cette voie et résister. Ainsi, de nombreuses décisions judiciaires, avis officiels, manifestations et mobilisations ont limité le déploiement d'un agenda politique qui pouvait dans certains cas avoir des relents liberticides. La LDH a contribué à cet effort de résistance, et ce, sur un grand nombre de questions.

...sur une multitude de sujets

La plupart des thématiques traitées dans le cadre de sa stratégie juridique et politique sont des thèmes de mobilisation qu'on pourrait qualifier de « classiques » : la Ligue y est attentive depuis de nombreuses années, elle a développé une forte expertise en la matière, et elle dispose d'un solide réseau de partenaires qui la

rejoignent ou auxquels elle s'allie régulièrement. Ainsi, en 2025 la Ligue a continué de s'investir dans plusieurs plateformes et coalitions – notamment MOVE, GT Justice Migratoire, CODE, Protect my Face, CVTS, Coalition droit de protester, Coalition « Exclusions du chômage » – et de travailler avec ses partenaires habituels – Ciré, ADDE, BelRefugees, Nansen, Vluchtelingenwerk, FIDH, Liberties, Amnesty International, Vredesactie, CNAPD, FGTB, CSC, etc. – tout en nouant ou renforçant des liens nouveaux en particulier dans le secteur de l'environnement – Bral, Chercheurs d'air, Greenpeace, FIAN Belgium, etc.

Étrangers

Le droit des étrangers a fait l'objet d'une attention soutenue, particulièrement au vu des développements inquiétants constatés tant au niveau national qu'euro-péen. Dès lors, la LDH s'est opposée aux mesures gravement attentatoires aux droits des personnes migrantes et à leurs soutiens, caractérisées notamment par le retour d'un avant-projet de loi relatif aux [visites domiciliaires](#). De même, des actions en justice ont été introduites contre des lois qui restreignent indûment les droits fondamentaux des personnes concernées (contre la loi « retour proactif » ou encore la loi organisant l'accueil des demandeur-euses d'asile). Notons également que, en 2025, la Cour européenne a rendu sa [décision dans le dossier F.B. c. Belgique](#), dans lequel la LDH était intervenue. À cette occasion, la Cour a pu critiquer la procédure belge de recours aux tests médicaux osseux pour déterminer l'âge des demandeur-euses d'asile, procédure très contestée tant juridiquement que scientifiquement.



Action «sacs de couchage» du 13 novembre 2025 à Bruxelles, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Amnesty International, Médecins du Monde, BelRefugees et House of Compassion.

Libertés publiques

La Ligue s'est également mobilisée contre les atteintes aux libertés publiques qui se multiplient depuis quelques années. Outre l'avant-projet de loi sur la dissolution des organisations radicales (dit « projet Quintin », du nom du ministre de l'Intérieur qui le porte), qui a fait couler beaucoup d'encre et contre lequel [la LDH s'est rapidement prononcée](#), d'autres projets méritent d'être signalés, en ce qu'ils passent plus facilement sous les radars. Il en va ainsi par exemple du [projet de doter les forces de police d'armes à létalité réduite](#) pour « encadrer » les manifestations, auquel la LDH s'est opposée aux côtés de la Liga voor Mensenrechten, ou encore de [la répression de l'observation légale des rassemblements publics](#), pratique reconnue au niveau international mais pas en droit belge, ce qui entraîne des dérives condamnables.

Citons enfin un [important jugement du tribunal civil de Bruxelles](#) qui a établi, sur recours de la Ligue et de victimes de violences policières, que l'usage de la nasse (c'est-à-dire le confinement des manifestant.es) n'est pas autorisé en droit belge, quand bien même il s'agit d'une pratique courante des services de police.

La politique de surveillance de l'espace public, quant à elle, ne s'est pas limitée au champ des manifestations : les pouvoirs publics poursuivent par exemple une politique de mise en place d'un réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire, quand bien même celles-ci n'auraient pas permis d'atteindre les objectifs qui leurs étaient fixés ou que leurs finalités aient été détournées à d'autres fins. La LDH a dès lors critiqué cette extension pléthorique et a demandé la mise en place d'un [moratoire sur l'installation de nouvelles caméras de surveillance](#) en Belgique francophone. De même, la LDH s'est opposée au recours à [l'utilisation de drones](#) par plusieurs zones de police bruxelloises, arguant du risque important pour la protection des droits humains du recours à ces outils de répression utilisés pour « surveiller » nos rues. Par ailleurs, comme la surveillance dans notre État ne se limite pas à l'espace public, touchant différents secteurs de la société, la LDH a également été active pour préserver le droit au respect de la vie privée et familiale des individus, notamment en obtenant des [garanties de la Cour constitutionnelle](#) sur le fonctionnement de l'Autorité de protection des données.

Justice sociale

Autre thématique récurrente de notre action, la défense des droits économiques, sociaux et culturels, frontalement remis en question par le gouvernement fédéral. [La LDH a contesté](#), aux côtés d'autres acteurs et actrices de la société civile, la réforme du chômage limitant dans le temps les allocations ou encore la suppression d'allocations logement en Communauté germanophone. Notons également des victoires judiciaires. Tout d'abord, contre une circulaire concernant [l'adresse de référence pour les sans-abris](#) risquant de porter atteinte aux droits des personnes sans chez-soi. Ensuite, l'annulation par le Conseil d'État d'un [arrêté anti-mendicité](#) de la ville de Bruxelles touchant spécifiquement les mineur.es. La LDH a ainsi pu obtenir que les

parents mendiant avec leur(s) enfant(s) ne soient plus sanctionnés, ce type de comportement demandant une réponse sociale et non pénale, au risque d'aggraver la situation des enfants concernés. Signalons encore une importante interprétation judiciaire obtenue par la LDH et ses partenaires dans le cadre du droit d'accès aux services publics : la Cour constitutionnelle a en effet interprété l'ordonnance « [Bruxelles numérique](#) » en validant les arguments des parties requérantes et reconnaissant un droit au non-numérique, c'est-à-dire une obligation pour les services publics bruxellois de garantir un accès non numérique aux administrations, ce qui est fondamental pour les publics les plus précarisés. Citons, enfin, l'opposition de la LDH et de nombreux acteurs et actrices de terrain à une proposition de loi qui entendait remplacer le droit de lever le [secret professionnel](#) par l'obligation de le faire pour une série d'infractions. En effet, cette obligation de parole mettrait en péril la confiance des usager-ères, entraverait le travail social et éloignerait de nombreuses personnes des démarches d'aide et de soin, les plongeant ainsi dans le silence.

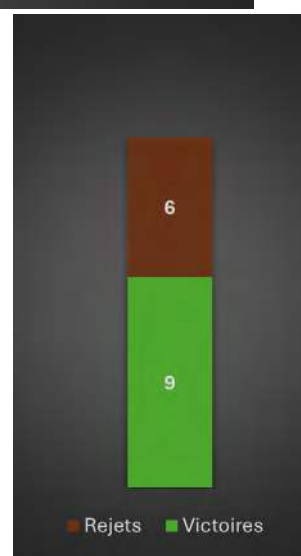
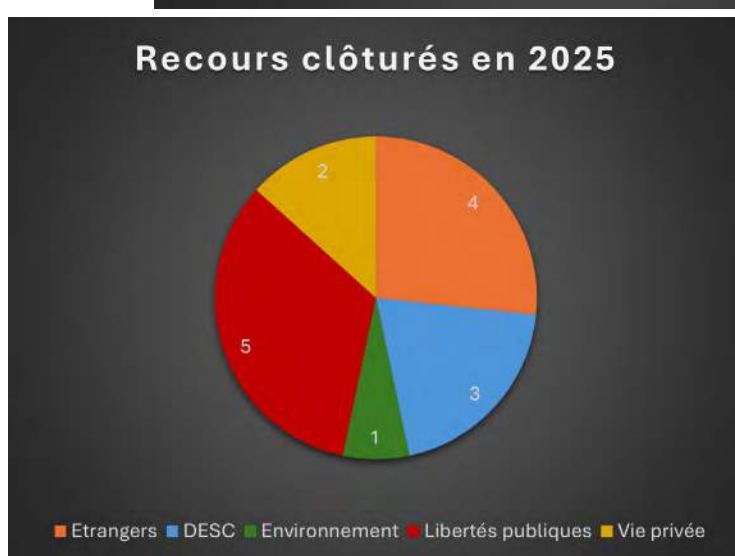
Armes

Autre dossier historique de la LDH, la question des transferts d'armement vers l'étranger. L'année 2025 a en effet été animée par de nombreuses polémiques résultant du transfert ou du transit par la Belgique (ou son espace aérien) d'armes à destination d'Israël, alimentant une politique génocidaire à Gaza. À cet égard, la LDH et ses partenaires ont poursuivi leur action en signalant aux autorités (lorsqu'elles en avaient connaissance) ou en introduisant des actions judiciaires a posteriori contre le transport de matériel militaire pouvant contribuer à des infractions graves de droit international humanitaire par des entreprises privées (Challenge Airlines, FEDEX, El Al et Elbit). De même, la LDH et ses partenaires ont obtenu une importante victoire en amenant le Conseil d'État à suspendre des licences d'exportation d'armes à destination des Émirats Arabes Unis en raison de l'implication de cet État dans les conflits au Yémen, en Libye et au Soudan (<https://www.liguedh.be/des-elements-neufs-sur-l'exportation-darmes-wallonnes-aux-emirats-arabes-unis/>).

Environnement

Les actions menées dans le champ climatique et environnemental sont relativement récentes pour la LDH. À côté des plaidoiries menées dans le cadre du [Farmer Case, action judiciaire](#) visant à reconnaître la responsabilité d'une carbon major dans les dérèglements climatiques qui affectent la Belgique, la LDH a également obtenu [la suspension puis l'annulation](#) du report de la « zone de basses émissions » (LEZ) en raison de l'impact de ce report sur le droit à la santé des habitant.es de Bruxelles.

Vue d'ensemble des recours en 2025 :



Si la LDH a pu se réjouir d'avoir obtenu un certain nombre de victoires dans ses recours clôturés en 2025, le principal défi reste que des victoires juridictionnelles ne constituent plus une garantie de changement de politique dès lors que les autorités publiques décident de ne pas respecter les décisions judiciaires. Les contentieux relatifs aux exportations d'armes et à l'accueil des demandeur·euse·s d'asile illustrent ce constat de manière paradigmatique : si les victoires judiciaires en la matière sont nombreuses et éclatantes, la question demeure face à des pouvoirs publics assumant ouvertement leur volonté de ne pas respecter ces décisions et de nier les droits fondamentaux des personnes concernées. Dans ces cas de figure, la Ligue se doit d'être persévérante et créative pour continuer à mobiliser sur ces sujets. C'est là qu'interviennent alors d'autres moyens d'action comme la formation, la sensibilisation, et plus globalement, la démarche d'éducation permanente, dont l'impact n'est certes pas nécessairement perceptible ou mesurable immédiatement, mais dont la portée s'ancre dans le long-terme.

EDUCATION PERMANENTE

La LDH alerte depuis plusieurs années sur la multiplication des réformes et des pratiques de l'État visant à octroyer toujours plus de prérogatives au pouvoir exécutif, et à réduire les libertés publiques, les droits des personnes étrangères, etc. Malgré cela, l'année 2025 a été particulièrement destructrice et les conséquences sont perceptibles dans le travail de l'équipe au quotidien. En effet, les attaques que subissent tous les contre-pouvoirs et que dénonçait la LDH dans son dernier rapport sur l'état des droits humains sont des sujets qui préoccupent grandement les publics de la LDH.

Respecter l'État de droit c'est notamment respecter l'indépendance du pouvoir judiciaire et appliquer ses décisions. Les autorités publiques ne sont visiblement pas de cet avis lorsque l'on constate très régulièrement l'absence de mesures à la suite de condamnations de ces dernières (droit à un accueil digne, état catastrophique des prisons, terrorisme, violences policières, etc.) Ces sujets ont pu être abordés dans les différentes formations et animations proposées aux adultes comme aux jeunes, aux professionnel·les comme aux étudiant·es, aux collectifs militants comme au grand public.

Des formats variés

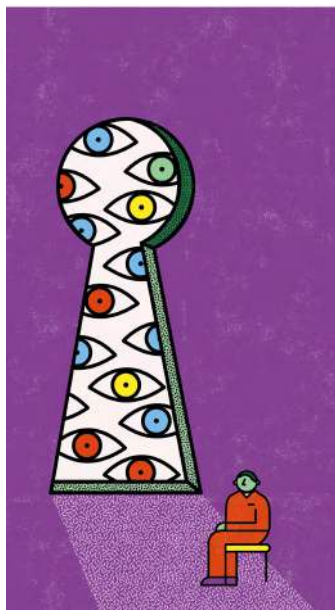
La LDH dispose d'une offre de formations et d'animations variée et adaptée à différents publics, gardant toujours à l'esprit la démarche d'éducation permanente qui implique une réelle implication des participant·es. Même si certaines activités – comme le projet Jeune & Politique – ne sont pas officiellement reconnues par le décret relatif à l'Éducation permanente, il n'empêche que l'esprit, la méthodologie, et les contenus abordés, visent toujours à l'émancipation individuelle et collective et à la mobilisation des participant·es. Cette année encore, la Ligue a proposé de nombreuses interventions : 13 visites d'audiences, 15 arpentages, deux sessions de joutes verbales, deux formations sur la justice et la prison, huit formations sur les questions liées à la police (violences policières, droits face à la police, etc.), ainsi que des projections de film, des bords de scène, et des interventions à des colloques et séminaires portant sur les droits humains, le droit de manifester, ou encore les enjeux migratoires. Enfin, l'éducation permanente signifie également construction d'un savoir collectif et contribution au débat public. À la Ligue, ceci passe par la diffusion et la vulgarisation de son expertise au sein du secteur associatif et du

grand public, matérialisée par la publication de La Chronique et ses 4 numéros trimestriels.

L'arpentage est un outil d'émancipation collective issu du mouvement ouvrier et de l'éducation populaire. Il repose sur un principe d'autoformation, au cours duquel chaque participant·e est invité·e à prendre une part active à la réflexion et la construction collective d'un savoir. En s'emparant d'ouvrages souvent complexes, par le biais d'une lecture en groupe soutenue par des questions qui suscitent réflexions et émotions, les participant·es renforcent leur compréhension des dynamiques sociales et politiques à l'œuvre aujourd'hui ainsi que des enjeux liés aux droits humains, tout en partageant leurs vécus et en exprimant leurs ressentis. Le format sort d'une approche habituellement plus individualiste et élitiste de la lecture. Il favorise la pensée critique et l'ouverture en stimulant les échanges égalitaires, le partage de connaissances et la mise en contexte des vécus individuels. Alliant le politique et l'intime, les arpentages invitent les participant·es à faire des allers-retours entre l'individuel et le collectif, la réflexion et l'action. En cela ils sont un véritable outil de mobilisation sociale. Ouverts à toustes, ces temps de réflexion attirent principalement des travailleur·euses du secteur associatif, des militant·es, des personnes qui souhaitent prendre le temps et bénéficier du collectif pour penser les enjeux qui traversent la société.

Bien que les audiences judiciaires soient ouvertes au public, il n'est pas fréquent que des personnes s'y rendent en tant que « spectateur·ices ». Aussi, l'organisation de visites d'audiences est-elle une démarche d'éducation permanente qui vise à rendre plus accessibles ces lieux symboliquement très forts que sont les cours et tribunaux : du Palais de Justice de Bruxelles au Conseil d'État, en passant par le Justitia ou encore le tribunal de première instance de Bruxelles, ce sont pas moins de 13 visites qui ont été organisées en 2025. Les groupes sont accompagnés par un·e juriste de la LDH ainsi qu'un·e avocat·e. Une brève introduction explique ce qui va se dérouler, tandis qu'un temps plus long après l'audience donne l'occasion aux participant·es de mettre en discussion leurs observations. Au-delà des réflexions sur la manière dont fonctionnent les institutions judiciaires, il s'agit également de s'interroger sur les enjeux qui traversent la justice en général, de questionner le système pénal dans sa raison d'être, de conscientiser l'importance des instances judiciaires dans la protection des droits humains. En complément de ces visites, deux formations sur le fonctionnement de la Justice et une formation sur le

système carcéral ont permis aux personnes qui le souhaitent d'aller plus loin pour décrypter les enjeux et mécanismes à l'œuvre dans le système judiciaire et pénal belge.



Le projet « Jeunes & Politique » met en contact des jeunes de différentes écoles de Bruxelles et leur propose de réfléchir ensemble à des sujets liés aux droits humains d'une part, et de développer leur capacité à raisonner, argumenter et s'exprimer en public d'autre part. Durant tout le processus, qui se clôture par des joutes verbales en public, ils sont invité-es à analyser et poser un regard critique sur un certain nombre de situations, à se plonger dans des sujets parfois sensibles et en tout cas complexes, et à s'appropriier les droits humains non plus comme des normes abstraites mais comme un cadre qui permet de faire vivre au quotidien les valeurs de justice sociale, de liberté, et de solidarité. En valorisant différentes formes de savoir, en mettant l'accent sur des critères aussi variés que l'élocution, la richesse du discours, la dynamique de groupe ou la pertinence des arguments, et en sortant d'une logique de compétition – il n'y a ni équipe gagnante, ni équipe perdante – ce dispositif contribue à renforcer la participation et l'émancipation des jeunes.

À trois reprises, la sortie de La Chronique s'est accompagnée de rencontres organisées à la Maison des droits humains en présence d'expert-es qui ont contribué. En 2025, les Chroniques de la Ligue ont mis en avant des sujets moins visibles ou des groupes sociaux souvent peu pris en considération. Ainsi, la [Chronique n°210](#) – Les enfants parlent. Écoutons ! portée par la commission Enfance & Jeunesse de la Ligue, est partie à l'écoute des enfants, mettant notamment l'accent sur leur participation effective dans les décisions les concernant. La [Chronique n°211](#) – Les exclu-es du chômage, rédigée par la commission DESC (droits économiques sociaux et culturels) de la Ligue,

s'est penchée sur les conséquences dramatiques de la réforme du chômage en cours, et en particulier l'impact sur les organisations syndicales et sur les CPAS. La [Chronique n°212](#) – Violences conjugales : comment rendre justice ?, emboîtant le pas au procès fictif d'octobre 2025, s'est intéressée aux écueils de la justice pénale, au mouvement abolitionniste, et à la possibilité réelle de se passer du système actuel. Ce fut l'occasion pour la Ligue d'explorer un nouveau sujet, celui de la justice transformatrice. Enfin, la [Chronique n°213](#) – La militarisation de la société a analysé la militarisation croissante de l'espace public et les risques importants pour les droits humains et les libertés publiques, allant d'un budget militaire gonflé à bloc, à la surveillance des communes par des drones, en passant par le couvre-feu ou l'emploi d'armes de guerre pour gérer des manifestations.

Des thématiques de formation qui reviennent

Pour ce qui est des thématiques de formation, ce sont principalement les questions autour de l'extrême droite, de la répression, et de la violence d'État qui ont mobilisé la Ligue cette année.

Les mobilisations sociales étaient nombreuses en 2025 pour dénoncer – entre autres – les atteintes au droit de manifester. Elles l'étaient déjà l'année précédente et se sont poursuivies, tandis que différentes formes de répression étaient toujours de mise, voire se sont intensifiées. Dans ce contexte, le sujet des abus et violences policières – en lien avec le droit de manifester notamment – a été fort présent en 2025. Les personnes témoins ou victimes de violences policières regrettent souvent de ne pas être assez informées sur leurs droits et le cadre légal qui fixe les règles en matière d'interventions policières. Les formations sur les droits face à la police visent à répondre à leurs attentes, et permettent également de mobiliser les expériences des participant-es pour produire collectivement des analyses critiques, et ce notamment en partant des constats et observations de la LDH. Ainsi s'articulent, dans une perspective d'éducation permanente, le travail de formation avec le travail d'analyse, de contentieux et de plaidoyer de la LDH. Par exemple, la décision du tribunal de première instance dans l'affaire *Don't shoot* ainsi que le rapport « Droit de filmer la police : de l'utilité d'avoir recours à la bonne focale » publié en 2021 par la LDH et Police Watch sont régulièrement mobilisés en formation pour illustrer concrètement comment se formulent juridiquement les enjeux autour du droit de filmer la police, et en creux, des droits à la liberté d'expression et d'informer. La LDH est un acteur identifié et reconnu sur les questions de libertés publiques et les formations permettent à la fois d'accompagner de nombreuses dynamiques militantes et de densifier son réseau.

La montée de l'extrême droite et la droitisation

des esprits tout autant que de la scène politique interrogent voire inquiètent, au risque parfois de démobiliser la population. Un cycle de réflexion autour des extrêmes droites a été initié afin de mieux comprendre les dynamiques inhérentes à leur essor, leurs stratégies culturelles et leur normalisation progressive dans le débat public. Différents ouvrages de référence ont été arpentés, dont *La possibilité du fascisme* de Ugo Palheta et *Fascisme tardif* d'Alberto Toscano.

La lutte contre les politiques de contrôle et d'enfermement est l'un des trois grands combats de la Ligue. Cette thématique a été abordée cette année par plusieurs portes d'entrée : surveillance, répression, prison, mais aussi alternatives aux logiques punitives et au système pénal. Ainsi, un focus a été fait sur le durcissement des politiques répressives des États, notamment à travers l'usage croissant des technologies de surveillance et de contrôle, révélant un désir guerrier et sécuritaire de plus en plus assumé. Des moments de discussions et de réflexions ont montré comment l'intelligence artificielle et les dispositifs technopoliciers participent à renforcer la violence d'État et menacent les libertés publiques. En miroir, et parallèlement au Procès fictif sur les questions de justice transformatrice, la Ligue a ouvert un espace critique autour du système pénal et des logiques punitives, questionnant son efficacité et ses effets sociaux, à travers notamment la lecture de *Par-delà le principe de répression. Dix leçons sur l'abolitionnisme pénal* de Geoffroy de Lagasnerie et *En attendant qu'on se libère* de Mariame Kaba. Dans une démarche similaire de remise en question du système pénal et carcéral, l'année 2025 a vu l'avènement d'un [projet ambitieux et innovant](#), « 9m² », porté notamment par la LDH, qui vise à créer au sein de l'ancienne prison de Forest, récemment désaffectée, un espace citoyen, pédagogique et historique autour des enfermements. Une journée d'inauguration au sein de l'établissement a été organisée en septembre, avec une première visite guidée en compagnie de personnalités politiques, administratives, académiques et associatives. Au vu de l'expansion carcérale galopante, d'une surpopulation carcérale endémique et de ce qui semble être une addiction à l'enfermement dans de nombreux secteurs (justice, jeunesse, étrangers, trouble mental, etc.), la nécessité d'un tel projet est indéniable.

Pour sa première année complète d'existence, la commission Police a déjà réalisé de nombreuses activités de grande qualité. L'une d'elle est la reprise de la formation des médecins sur les violences policières et la rédaction de constats médicaux adaptés, une initiative lancée quelques années auparavant par Police Watch. En 2025, les demandes ont largement excédé les capacités d'accueil, et très rapidement des effets positifs se

sont fait sentir. Ainsi, la majorité des soignant-es présent-es a souhaité rejoindre le réseau des médecins afin de poursuivre les réflexions sur l'amélioration des droits des personnes victimes de violences policières. Le succès de cette formation animée notamment par des bénévoles de la LDH est certainement le signe d'une prise de conscience de la problématique des violences policières chez les participant-es. C'est aussi grâce au travail effectué dans le passé, et à la collaboration certes récente mais déjà fructueuse entre des bénévoles issu-es du champ juridique et de la santé au sein de la commission Police.

Lorsque l'on parle d'éducation permanente à la LDH, ce sont bien sûr les nombreuses formations, interventions, et contributions écrites qui viennent à l'esprit. Pourtant, les commissions, sections locales, et groupes de travail, sont des lieux centraux de l'éducation permanente : bénévoles et participant-es y traitent des questions sociales et politiques du moment, partagent leurs connaissances et échangent sur leurs pratiques, construisent des savoirs collectifs sur les droits humains, développent des projets et mûrissent des mobilisations collectives. Parfois, des thématiques (ré)émergent, comme sur les questions psychiatriques. Alors que la commission Psychiatrie de la Ligue avait arrêté ses activités faute de forces vives, le sujet restait toutefois fortement d'actualité, ce qui a conduit la Ligue et l'Autre « lieu » - R.A.P.A. à s'associer en 2025 pour mettre sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire contre les violences psychiatriques. Ayant pour objectif d'explorer et lutter contre les abus qui peuvent survenir dans le cadre d'une prise en charge psychiatrique, il s'est donné trois missions : l'information du public et des professionnel·les sur les cadres juridiques en vigueur, la sensibilisation à la protection des droits fondamentaux de toute personne prise en charge au sein d'un service de psychiatrie, et le plaidoyer politique en promouvant des réformes permettant l'amélioration des pratiques et l'encadrement des soins psychiatriques et de garantir que les droits de toutes et tous soient davantage pris en compte.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Cette année fut une année charnière, avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement fédéral, l'Arizona, qui avait pour ambition de réaliser de grandes réformes, notamment sociales – en l'occurrence, antisociales – et de réaliser des économies. L'année 2025 a donc démarré sur les chapeaux de roue pour la Ligue qui a joué, dès les premiers mois de vie de l'Arizona, un rôle de vigie en matière de droits fondamentaux. Ainsi, à peine sorti l'accord de gouvernement fin janvier 2025, la LDH a passé à la loupe les réformes annoncées, épinglant celles qui risquaient de contrevenir aux droits humains.

Au fil de l'année, les attaques nombreuses, contre les droits des étrangers, les droits sociaux, le droit de manifester, etc., contenues dans cet accord ont pris corps et ont mené la Ligue à réagir souvent, dans les médias, pour mettre en garde contre les conséquences de ces nouvelles mesures. Face aux mesures liberticides et antisociales, la LDH a construit une communication plutôt défensive. Deux sujets-phares ont rythmé cette année 2025 : la réforme qui limite les allocations de chômage dans le temps, ainsi que le projet « dissolution » du ministre Quintin. L'opposition à ce dernier projet, portée par la coalition « Droit de protester », a été largement relayée par la presse, ce qui a permis à la LDH d'être une voix identifiée sur le sujet.

En parallèle, la Ligue a aussi pris le parti, à plusieurs reprises, de s'extraire de ces attaques et annonces incessantes pour porter plusieurs thématiques qu'elle a réussi à imposer dans l'actualité. Ce fut le cas pour les questions liées aux violences conjugales et à la meilleure manière de leur rendre justice, entre justice pénale et justice transformatrice. Une partie de la presse a embrayé et prolongé le débat lancé par le Procès fictif dans leurs pages ou sur antenne. Le *Farmer Case* est également venu rythmer le calendrier de l'année, avec l'ouverture du procès climatique en novembre 2025 qui a suscité un fort intérêt médiatique. La dernière Chronique de l'année avec les questions de militarisation de la société est également venue imprimer de nouveaux points de vue dans le débat public : la LDH a offert, lors de cette année 2025, un contrepoint sur des sujets qui ne sont pas « historiquement » dans son cercle d'actions. Ce faisant, la LDH est parvenue à imprimer dans les médias et dans la société des questions qui auraient attiré moins d'attention.

La communication de la LDH s'adresse à deux publics très différents. D'une part, à la presse, pour construire un contrepoint aux projets et au narratif des gouvernements, alors que le respect des droits humains constitue bien souvent un angle mort des politiques mises en place. D'autre part, la LDH s'adresse aux personnes qui s'informent sur les réseaux sociaux. Le département communication a repensé les contenus et reformulé les positions de la LDH pour les rendre plus accessibles à ce public, en retravaillant les messages et le narratif et en proposant des posts qui épousent mieux les codes des réseaux sociaux. L'accent a également été mis sur la vidéo dans le cadre de la diffusion de la Chronique.

Si les actions symboliques et visuelles dans l'espace public sont un outil de mobilisation de la population autour d'une thématique, elles offrent également une occasion de renforcer la communication sur le sujet. C'est ainsi que les « Marches contre les exclusions » de la commission DESC ont permis de garder la lutte contre la réforme du chômage dans l'actualité, alors que l'agenda parlementaire restait très flou et permettait peu « d'accroche » pour communiquer, tandis que les actions en novembre et décembre au moment des plaidoiries du *Farmer Case* contre TotalEnergies ont attiré l'attention et rendu accessible une question hautement complexe, technique et anxiogène.

Plus encore que l'année dernière, on sent l'élargissement de la fenêtre d'Overton vers l'extrême droite, à l'échelle belge mais aussi internationale. En Belgique francophone, ce glissement s'est renforcé par les critiques émises par une partie de la droite et des pressions exercées sur le traitement médiatique, particulièrement celui des médias publics, souvent jugés « trop à gauche ». Les menaces, les pressions de certaines personnalités politiques peuvent mener à l'autocensure de certains médias, qui seront moins prompts à relayer le point de vue de la Ligue, par exemple. La sortie de notre rapport annuel début 2026 a été assez révélateur sur ce point. Les questions que nous nous posons l'année dernière persistent donc : comment rester audible, nuancé, constructif face à des discours populistes ou des fake news ? Comment travailler nos messages pour qu'ils restent solides mais aussi nuancés, audibles et compris de tous dans un débat public qui se tend, se radicalise ?

La question se pose aussi par rapport aux réseaux sociaux avec lesquels la Ligue communique. Le retour au pouvoir de Donald Trump a vu l'alliance entre les géants de la Tech et l'administration américaine se sceller : comment

utiliser aujourd'hui à bon escient des outils guidés par des algorithmes qui servent les discours de droite et favorisent les fake news ? Début 2025, la LDH a délaissé X pour Bluesky et Mastodon, mais ces deux réseaux sociaux ne sont pas (encore) une alternative aussi efficace que X (ex-Twitter, appartenant maintenant à Elon Musk).

Enfin, pour en revenir à l'actualité belge, comment réagir face au rythme soutenu des annonces, tantôt de mesures liberticides et contraires aux droits fondamentaux, tantôt de polémiques qui s'enchaînent ? « Bombarder les gens d'informations pour leur faire perdre le contrôle » était une tactique de Steve Bannon, ancien conseiller de Donald Trump. C'est devenu, à l'heure des réseaux sociaux et de la surproduction d'informations et de fake news (« inonder les réseaux sociaux ») une stratégie qui essaime un peu partout. Sauf qu'il n'est pas possible de contrer ou lutter contre toutes les informations « bombardées », au risque de s'éparpiller, se perdre, s'épuiser.



C'est une question qui semble traverser le mouvement associatif et les partis de gauche : comment imposer un autre narratif, différent de celui d'une partie de la droite et de l'extrême droite, surfant sur le populisme et les clichés ? Plusieurs réflexions sont en cours et appellent à construire un discours de la gauche sur le futur auquel on veut croire : un discours qui ne soit pas utopique, respectueux des personnes vulnérables (ne pas parler à la place de), mais aussi combatif : le défi est de taille !

La Ligue n'est pas une association de première ligne mais est, par la nature de son engagement, plongée quotidiennement dans les enjeux du travail social. Celui-ci comporte deux volets : une permanence d'écoute et d'orientation d'une part, un travail collectif et politique d'autre part.

La permanence téléphonique s'apparente plus à un travail d'écoute active. L'orientation en elle-même n'atteint que rarement son objectif car les personnes sont souvent au bout d'un parcours déjà complexe et se retrouvent dans une impasse juridico-administrative. Il s'agit dès lors de prendre le temps du dialogue, de gérer la frustration, d'explicitier l'impuissance, et tenter de rassurer au mieux. Le public a également du mal à saisir le rôle et les missions de la Ligue. Le fait de ne pas disposer de service de première ligne est parfois difficile à entendre. En effet, la plupart des appels viennent de personnes en détresse, prises dans des dynamiques de discrimination, isolées. Elles contactent donc la Ligue pour avoir une oreille qui entendra leurs difficultés et leurs souffrances et pourra reconnaître les effets de certaines décisions politiques sur leurs corps sans pour autant que des solutions concrètes puissent être proposées. Elles appellent parfois de leur domicile, traversées de troubles de persécutions, elles appellent d'ailes psychiatriques, elles appellent de centres fermés, de prisons, etc.

La ligne spécifique sur les violences policières présente les mêmes constats. Les appels sont chargés de colère, de sentiments d'injustice, de tristesse et d'impuissance face à une structure étatique dont les actions violentes restent majoritairement impunies. S'il est possible de fournir divers conseils sur les démarches possibles, le véritable nœud consiste à faire comprendre que les démarches sont fastidieuses, complexes, coûteuses et que les dossiers doivent être solides pour avoir une chance d'aboutir. Sans surprise, c'est après les manifestations qu'il y a le plus d'appels concernant des violences policières.

Les questions par courriel concernent avant tout des conseils juridiques et l'orientation vers un.e avocat.e. Au niveau des situations, il s'agit principalement de démarches liées au droit des étrangers, des conditions de vie en centres fermés et en prisons, des violences policières, des problèmes de discriminations, des droits économiques et sociaux, et des questions liées au secteur de la jeunesse. Enfin, la Ligue reçoit régulièrement des demandes de la part de personnes atteintes de troubles psychiatriques, demandes parfois complexes.

La Ligue est membre active du Comité de Vigilance en Travail Social (CVTS), qui travaille à la mobilisation des travailleurs sociaux pour la défense des principes d'éthique et de déontologie, luttant ainsi contre l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires ou répressives. Le Comité offre un soutien aux travailleurs sociaux pris entre des finalités d'aide et de contrôle, notamment dans le cadre des politiques d'activation et de chasse aux « fraudeurs ». L'une des principales thématiques de travail du CVTS est celle du secret professionnel, à nouveau mis en danger par la proposition de loi visant à transformer la possibilité en une obligation de lever le secret professionnel dans des situations spécifiques. Le sujet, qui mobilise de nombreux acteurs de différents secteurs professionnels, est à la croisée des multiples modes d'action de la Ligue, qui a pu contribuer par différents biais : formations auprès de professionnel·les concerné·es, « foire aux questions » sur le sujet sur le site internet du CVTS, intervention au colloque « Ce Qui Nous Arrive », et [publication d'une lettre ouverte](#) fin mai 2025 : « Secret professionnel en danger - Lettre Ouverte contre la modification de l'article 458 bis au Code pénal. »

SECTIONS LOCALES

Pour la section de Verviers, l'année 2025 était placée sous le signe de l'inquiétude quant aux attaques des gouvernements de par le monde contre les droits démocratiques et sociaux. La section se dit toutefois confiante dans l'avenir de l'humanité et reste « cramponnée » à la défense des droits humains. C'est ainsi que la section a participé ou organisé de nombreuses activités : conférence-débat sur les « services publics à deux vitesses » en février, conférence-débat sur la situation des droits humains en Belgique avec Sibylle Gioe et Yves Wynants en avril, tenue d'un stand le 1er mai, intervention lors d'une manifestation sur le droit au logement en juin, réception le 10 décembre pour la journée internationale des droits humains, et, tout au long de l'année, une participation aux activités du tissu associatif local. La section s'appuie sur des conférences-débats mettant en avant l'expertise des intervenant·es afin d'informer et favoriser le dialogue avec le public. Elle développe également des partenariats avec des acteurs locaux pour mener des actions concrètes, comme la participation à la manifestation pour le droit au logement. Les activités sont préparées lors de réunions mensuelles en petit groupe, qui définissent les thèmes, les objectifs et l'organisation, avec la volonté de toucher un public large et, à certaines occasions, un public plus jeune. L'enjeu principal identifié en 2025 était la sensibilisation du public à l'importance des droits humains, à travers des thématiques spécifiques

abordées avec l'appui de personnes-ressources. Les difficultés rencontrées concernaient surtout le manque de moyens humains et matériels, qui limite la capacité à toucher un public plus large et à multiplier les initiatives pour renforcer l'ancrage local. S'ajoute également la contrainte d'organiser la plupart des activités en soirée, ce qui peut entraîner des conflits d'agenda et réduire la participation. Si les activités n'ont pas nécessairement conduit à des modifications législatives ou des causes gagnées, les réactions observées et les témoignages recueillis indiquent nettement une meilleure sensibilité aux thèmes liés au droits humains de la part des participant·es.

À Namur, le projet principal fut la onzième édition de l'exposition annuelle au CCN de Bomel, en collaboration avec les écoles de l'EMAP, l'ISJJ, Félicien Rops et l'IATA. Comme chaque année, l'exposition, dont le thème était « Quel sentier d'humanité pour la migration ? » s'est révélée un franc succès, tant dans la participation des élèves qu'au niveau des visites du public.

En 2025, la section de Liège de la Ligue a connu un nouvel élan avec l'arrivée de plusieurs membres particulièrement motivé·es. Des informations juridiques ont été fournies à des étudiant·es et à des militant·es antifascistes, dans le cadre de leurs droits de réunion pacifique. La section a par ailleurs eu des échanges nourris concernant les événements judiciaires ou communaux majeurs à Liège (accès des personnes sans-abris dans les abris de nuit, visites domiciliaires sur consentement, interdictions de manifestation...). Le relancement plus formel de la section est prévu pour 2026.

PROJETS PHARES

Parmi les nombreux projets menés en 2025, trois ressortent du lot en raison de leur ampleur et de leur portée : le procès fictif 2025, le projet 9m², et le *Farmer Case*.

Le [procès fictif](#), qui s'est tenu les 13 et 14 octobre 2025 au Théâtre National dans le cadre du Festival des libertés, nous a permis de nous intéresser de près à une thématique importante et peu traitée, ce qui a suscité un réel intérêt – tant au sein de l'équipe que dans le public ou les médias – et fait avancer notre réflexion. En effet, cette année, le procès fictif a invité le public à s'interroger sur les possibilités de rendre justice dans le cas de violences conjugales. Il a été l'occasion de questionner le système pénal actuel et de réfléchir à la manière dont celui-ci pourrait être transformé, voire plus radicalement remis en question.



Procès fictif qui s'est tenu les 13 et 14 octobre 2025 au Théâtre National Wallonie-Bruxelles.

Si la Ligue travaille depuis longtemps sur les questions pénales et carcérales, elle n'avait, jusqu'à présent, pas exploré de manière aussi approfondie les approches alternatives comme la justice transformatrice. L'équipe porteuse du projet s'est emparée avec brio de cette thématique nouvelle, complexe et sensible.

Les résultats des votes du public ainsi que les évaluations et discussions informelles par après ont montré que les spectateur·ices ont été fort pris·es par le dilemme au cœur de la décision à prendre par la protagoniste. Ainsi, nombreuses furent les personnes qui ont dit avoir changé d'avis à plusieurs reprises durant le spectacle. De manière générale, la majorité des spectateur·ices ont découvert un sujet dont iels n'avaient jamais entendu parler : la justice transformatrice. Nous avons pu par ailleurs constater que les réflexions, discussions et débats, ont continué à vivre bien après le spectacle, et ce, y compris dans l'équipe qui a monté ce projet. Avec ce projet, la LDH a réussi le pari de toucher un très grand nombre de personnes (750 spectateur·ices chaque soir) sur une thématique peu connue qui suscite néanmoins de nombreuses interrogations et réflexions, et amène à poser un vrai regard critique sur le fonctionnement actuel de notre système de justice pénale.

Le projet *9m²* vise à faire de la prison de Forest un outil pédagogique et historique en la transformant en Centre d'interprétation et de réflexion sur la privation de liberté en Belgique. Lancé il y a maintenant 5 ans avec l'appui de la LDH, qui s'y est investie en créant un groupe de travail entièrement composé de bénévoles issus d'horizons différents (académiques, détenus, visiteur·euses de prison, secteur de l'éducation permanente, secteur pédagogique...) et en accueillant les réunions en son siège, le projet, devenu asbl en 2022, a passé une étape importante cette année. En effet, d'une part,

l'asbl a obtenu un financement lui permettant de recruter une coordinatrice, étape nécessaire et bienvenue au vue de l'ampleur du projet. D'autre part, *9m²* a reçu les clés de l'établissement : un geste symboliquement fort, qui marquera officiellement le début de l'organisation de visites au public !



Visite d'une cellule de la prison de Forest.

Tout au long de l'année 2025, de nombreuses activités sur les thématiques soulevées par la privation de liberté en Belgique ont été organisées – après-midi d'étude sur la réaffectation des prisons, visites de l'établissement pour la presse, ou encore une soirée de débat dans le cadre des Journées nationales de la prison – pour culminer, en septembre, avec une journée d'inauguration au sein de l'établissement, en compagnie de personnalités politiques (bourgmestre de Forest, ministre de la Régie des bâtiments...), administratives (directeur de la prison de Saint-Gilles et ancien directeur de la prison de Forest, DGDE...), académiques, et associatives. Enfin, *9m²* et la LDH se sont rapprochées de l'association Retissons du lien, qui réunit des personnes endeuillées ou rescapées des attentats de Bruxelles et de Paris, des parents concernés par l'engagement d'un·e des leurs dans l'idéologie djihadiste et des intervenant·e-s de première ligne. Plusieurs rencontres ont ainsi abouti à la tenue d'un événement de Retissons du lien au sein de la prison de Forest en septembre. Nul doute que ce projet est en bonne voie et fera parler de lui dans les années à venir.

En 2025, la Ligue a continué à être très investie dans le *Farmer Case*, action en justice menée par Hugues Falys, paysan-agriculteur du Hainaut, contre TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique, et soutenue par la Ligue des droits humains avec sa commission Environnement ainsi que FIAN et Greenpeace Belgique. L'affaire, en préparation depuis plusieurs années déjà, avait été lancée

officiellement en mars 2024 par le dépôt de la citation au tribunal de Tournai. S'en est suivie l'intervention volontaire de la LDH et de ses partenaires, puis les échanges de conclusions entre les parties, clôturés par la remise des conclusions de synthèse au tribunal en septembre 2025. Au total, ce sont plus de mille pages qui auront été rédigées par les avocates, sans compter les nombreux travaux de recherche, d'analyse et de rédaction par les bénévoles, étudiant-es et expert-es sollicité-es, qui auront été indispensables pour alimenter et consolider le projet. Après un court répit de deux mois, c'est le marathon des plaidoiries qui a démarré, avec cinq audiences entre novembre 2025 et janvier 2026. Mais le projet ne s'est pas limité à son volet juridique. Au contraire, ayant pour ambition de remettre la responsabilité des entreprises au centre du discours sur le changement climatique et de rallier à sa cause des publics parfois démobilisés face à l'ampleur de la tâche – voire hostiles, il s'est accompagné de nombreuses activités, dont une conférence avec le journaliste Mickaël Correia, auteur de l'ouvrage *Le mensonge Total : Enquête sur un criminel climatique*, ainsi que de plusieurs actions dans l'espace public en marge des plaidoiries. Les campagnes de communication qui ont soutenu ces temps forts ont permis de maintenir l'attention sur le projet et de mobiliser tant le public que les médias, belges et internationaux.



L'équipe du Farmer Case devant le Tribunal du travail de Tournai.

Rétrospective

► TOPS & FLOPS

2025

Droits humains: la rétrospective de l'année 2025!

Janvier



La désobéissance civile écologique non violente s'invite à la Cour constitutionnelle, saisie par la cour d'appel de Liège.

La question préjudicielle posée portait sur un article du Code pénal qui permet, dans certaines situations bien déterminées, d'excuser une infraction. Les faits remontent à 2022 à Liège et concernent trois militants écologistes qui avaient détaché des bâches publicitaires de voitures électriques pour dénoncer leur impact climatique. Poursuivis pour vol, le tribunal de première instance avait estimé que le motif pour lequel ils avaient commis ces faits – exercer leur liberté d'expression pour dénoncer l'urgence climatique – constituait une excuse à l'infraction commise. La LDH s'était jointe à la cause pour soutenir cette argumentation et, en décembre 2025, la Cour constitutionnelle a validé cette décision. Cette réponse de la Cour constitutionnelle ouvre la porte à une jurisprudence importante à une époque où les actions de désobéissance civile sont de plus en plus fréquentes.



Près de trois écoles sur quatre ne respectent pas la loi sur les frais scolaires.

La Ligue des familles a eu accès aux rapports de l'inspection sur le sujet et le dénonce. En Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun frais ne peut être demandé pour du matériel scolaire, de la maternelle à la troisième primaire. Dans les faits, certaines écoles ne respectent pas cette législation et ne permettent pas aux familles moins favorisées de solliciter un échelonnement de factures. La mesure de gratuité devait être élargie à la quatrième primaire en septembre 2025, mais le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a suspendue dans l'attente d'une évaluation de cette politique. Par ailleurs, en décembre 2025, la Fédération Wallonie-Bruxelles a également décidé de suspendre le dispositif « repas complets » qui permettait à plus de 50 000 enfants issus d'écoles fondamentales aux indices socio-économiques les plus faibles de bénéficier de repas complets, gratuits et sains.

Février



Entre 60 000 et 100 000 personnes sont descendues dans la rue le 13 février 2025, lors d'une manifestation nationale à Bruxelles.

Syndicats, organisations de la société civile, mutuelles, etc. protestaient contre les mesures de l'accord de gouvernement conclu par la coalition Arizona composée de la N-VA, du MR, des Engagés, du CD&V et de Vooruit. Iels dénonçaient notamment la limitation dans le temps des allocations de chômage, la réforme des pensions ou encore les coupes dans les services publics. Cette manifestation sera suivie par de nombreuses autres mobilisations tout au long de l'année 2025.



L'accord de gouvernement ficelé par la coalition Arizona est tombé le 31 janvier 2025.

Il dessine un recul préoccupant pour les droits sociaux, les droits des étrangers et confirme le tournant sécuritaire dans lequel la Belgique était déjà engagée. Tout au long de l'année 2025, ce gouvernement mettra sur les rails de grandes réformes dont certaines portent atteinte aux droits fondamentaux.

Mars



Le tribunal de première instance de Bruxelles condamne l'État belge, la zone de police Bruxelles Capitale Ixelles et le bourgmestre de la Ville de Bruxelles pour leur gestion de la manifestation du 24 janvier 2021.

11 personnes, soutenues par la Ligue des droits humains, les avaient assignés en justice pour les violences policières commises ce jour-là. Pour la justice, le confinement, les arrestations et les conditions de détention en marge de cette manifestation constituent des fautes civiles. Cette décision déclare que la technique policière de la nasse est illégale en droit belge..



La cour d'appel de Bruxelles suspend le jugement de certains contentieux, faute de magistrat·es et de greffier·ères.

Elle déplore « cette situation dénoncée depuis des années sans recevoir d'écho positif à la hauteur des missions confiées à cette juridiction d'une capitale fédérale, européenne et internationale ». La grogne dans le monde judiciaire va gagner en intensité tout au long de l'année 2025. Après la cour d'appel de Bruxelles, plusieurs juridictions embraieront. Il manque 43% d'effectifs selon une enquête du Collège des cours et tribunaux, ce qui cause un arriéré judiciaire gigantesque, particulièrement à Bruxelles. En juin dernier, quelque 800 magistrat·es, greffier·ères, avocat·es et membres du personnel de justice ont dénoncé au sein du Palais de Justice de Bruxelles le sous-financement des institutions et revendiqué « urgemment » une revalorisation de ce pouvoir.

Avril



Le 3 avril 2025, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution qui met sur pied un groupe de travail chargé de rédiger une convention internationale sur les droits des personnes âgées.

Il s'agit d'une avancée majeure qui pourrait répondre à la nécessité urgente de protéger ces personnes, souvent négligées dans les politiques publiques et invisibles dans les cadres juridiques existants.



C'est l'une des mesures phares du gouvernement fédéral : la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Le ministre de l'Économie annonce un accord début avril et le périmètre de la mesure : elle ciblera plus de 180 000 personnes à partir du 1er janvier 2026. Cette réforme, portée par le gouvernement Arizona, constitue une offensive sans précédent contre l'un des socles de la sécurité sociale belge. Le 29 octobre 2025, les syndicats et des organisations de la société civile, dont la Ligue des droits humains, saisissent la Cour constitutionnelle pour suspendre et faire annuler les mesures transitoires de la réforme.

Mai



C'était une décision très attendue du secteur de l'aide aux personnes sans-abri : le Conseil d'État vient d'annuler la dernière circulaire concernant l'adresse de référence pour les sans-abris.

Cette circulaire portait notamment atteinte à la vie privée des personnes sans-abris. Cette adresse de référence peut être établie chez une personne physique, une ASBL ou – ce qui est le plus fréquent – un CPAS. Elle est essentielle pour les personnes sans domicile fixe parce qu'elle leur permet d'avoir une « existence administrative » et leur ouvre l'accès à plusieurs droits. Cette décision du Conseil d'État tombe au moment où l'on dénombre en Belgique plus de 50 000 personnes sans logement.



Le 22 mai 2025, plusieurs chef·fes d'État européen·nes – dont le Premier ministre belge – ont publié une lettre ouverte concernant la Cour européenne des droits de l'homme.

La lettre reproche à la Cour d'avoir développé une jurisprudence qui limiterait excessivement la capacité des États à garantir la sécurité de leur population. Elle empêcherait notamment d'expulser les personnes d'origine étrangère condamnées pour des infractions pénales. Cette lettre, c'est pour la LDH, une attaque délibérée contre le système de protection des droits et libertés en vigueur en Belgique et au-delà. Quelques jours plus tard, les six institutions des droits humains belges appellent les autorités fédérales à réaffirmer explicitement leur

soutien à la Cour et à la Convention européennes des droits de l'homme.

Juin



C'est la première pierre d'une reconnaissance du statut d'observateur·rices légaux·ales en Belgique : la Ligue des droits humains et trois observatrices légales poursuivent l'État belge en justice pour arrestation arbitraire et limitation de la liberté d'expression.

Le 26 octobre 2024, trois juristes étaient mandatées par la LDH pour observer l'action Code rouge au port d'Anvers, sans y prendre part. Elles ont été arrêtées illégalement par la police fédérale, menottées, détenues pendant près de 6 heures sans motif. La LDH appelle à la reconnaissance de ce statut en Belgique, dans un contexte politique et social tendu et de répression des manifestations en soutien à la Palestine.



Un garçon de 11 ans, Fabian, a été mortellement percuté le 2 juin 2025 par une patrouille de police à la suite d'une course-poursuite dans un parc bruxellois.

Fabian circulait sur une trottinette électrique. La Ligue des droits humains recommande que lorsqu'il n'y a pas de danger direct pour autrui, et a fortiori lorsque le véhicule est identifié ou identifiable, les courses-poursuites soient interdites. Le fait de fuir la police ne peut en effet pas être une raison suffisante pour prendre le risque de porter atteinte au droit à la vie des individus.

Juillet



Dans un avis historique, la Cour internationale de justice, la plus haute juridiction de l'ONU, a ouvert la voie à une obligation de « réparation » pour les pays pollueurs.

La Cour établit dans cet avis, initialement demandé par des étudiant·es de l'archipel de Vanuatu, une interprétation juridique du droit international, dont des Parlements, avocat·es et juges du monde entier peuvent désormais se saisir pour changer les lois ou attaquer en justice les États pour leur inaction climatique. Cet avis vient renforcer les arguments du Farmer Case, ce procès climatique d'un agriculteur et trois ONG dont la LDH, contre TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. Les plaidoiries débutent le 19 novembre 2025. Au-delà de la réparation des dommages subis sur la ferme d'Hugues Falys, l'enjeu de cette nouvelle affaire climatique est de contraindre TotalEnergies à arrêter ses investissements dans de nouveaux projets d'énergies fossiles.



Le gouvernement fédéral approuve avant ses congés d'été ce que la presse a appelé « l'avant-projet de loi Quintin », du nom du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur.

Le texte vise à interdire et dissoudre des organisations qui « représentent une menace grave et actuelle pour la collectivité en mettant en péril la sécurité nationale ou les fondements de l'État de droit ». La Ligue des droits humains dénonce dans la foulée un texte arbitraire, inutile et dangereux. Cet avant-projet de loi entrave la liberté d'association et d'expression, viole le droit à un procès équitable et le droit à un recours effectif.

Août



Le 8 août 2025, l'ex-djihadiste Nizar Trabelsi regagne la Belgique, après avoir passé douze années derrière les barreaux aux États-Unis.

Il sera incarcéré dans le centre fermé de Merksplas puis libéré en octobre 2025. Ce dossier est emblématique en ce que plusieurs gouvernements belges successifs ont ignoré les décisions de justice les condamnant dans cette affaire. Après avoir purgé sa peine en Belgique, Nizar Trabelsi avait notamment été extradé vers les États-Unis en violation de plusieurs décisions de justice, en Belgique et devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui avaient

fait valoir un risque de torture aux États-Unis. La justice a également condamné l'État belge à procéder à son rapatriement sans que ce dernier ne s'y soumette jamais. Aujourd'hui, il cherche à extraditer N. Trabelsi vers la Tunisie malgré un risque avéré de torture.



Le MR menace de ne plus répondre aux sollicitations de la rédaction de la RTBF si elle ne reconnaît pas « ses manquements et à s'engager formellement à respecter les règles de déontologie journalistique ».

Après ce que l'on a appelé l'affaire de la carte PMR, cette annonce de potentiel boycott met la pression sur le service public, déjà fragilisé en raison d'une réduction de son financement. Si l'on ajoute la fusion d'IPM et Rossel, la réforme des médias de proximité, les licenciements à BX1 et LN24, les violences, dénigrement et tentatives d'ingérence : 2025 a été d'une brutalité rare pour l'information et celles et ceux qui la produisent.

Septembre



Près de trois ans après sa fermeture et le transfèrement de détenus, la prison de Forest rouvre ses portes sous une autre forme : celle d'un espace citoyen, pédagogique et historique autour des enfermements.

L'association 9m², créée notamment par la Ligue des droits humains, y occupera désormais une aile et y organisera des rencontres immersives. L'objectif de ce projet est d'offrir un espace de réflexion et de débat autour des politiques carcérales, à l'heure où les prisons belges sont surpeuplées et le monde de la justice à bout de souffle. En décembre 2025, la surpopulation carcérale atteint un niveau inédit : on dénombre 13 690 détenues réparties dans les 39 prisons du pays. 672 détenues dorment au sol. La capacité maximale de l'ensemble des établissements est fixée à 11 098 personnes. La directrice générale de l'administration pénitentiaire adresse au gouvernement un ultime appel pour agir.



Un mois après l'entrée en vigueur de la loi d'accueil, ses conséquences sont déjà visibles dans les rues de Bruxelles.

Ce nouveau texte permet de refuser l'accueil aux personnes qui ont déjà reçu un statut de réfugié dans un autre État membre européen, comme la Bulgarie ou la Grèce. Désormais, Fedasil ne les accueille plus, sans prendre en compte les critères de vulnérabilité pourtant prévus par la loi et au mépris de nouvelles décisions de justice lui imposant d'héberger ces personnes. Résultats ? Le 9 septembre, le Samusocial a dû refuser l'accueil à près de 400 familles, dont près de la moitié n'avait jamais dormi dans un centre d'urgence.

Octobre



La manifestation nationale a rassemblé plus de 100 000 personnes dans les rues de Bruxelles contre les mesures du gouvernement Arizona.

Au-delà des réformes adoptées par le gouvernement fédéral, ce sont aussi les mesures d'économies en Fédération Wallonie- Bruxelles et dans les régions qui étaient visées. En marge de la manifestation, des violences policières ont eu lieu, elles ont été dénoncées par les policiers de la CGSP.



Selon les statistiques de l'organisme européen de statistiques Eurostat, la Belgique est le quatrième pays européen avec le taux de suicide le plus élevé soit 15,4 décès par 100 000 habitants, juste derrière la Hongrie (16,7), la Lituanie (18,2) et la Slovaquie (18,3).

Un taux particulièrement élevé chez les jeunes : le suicide est la première cause de décès chez les 10-54 ans en Belgique. Chaque jour, cinq personnes mettent fin à leurs jours dans notre pays et deux jeunes âgées de 10 à 24 ans par semaine.

Novembre



Le Conseil d'État annule le règlement interdisant de mendier avec un enfant de moins de 16 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Adopté le 28 mars 2022, ce règlement prévoyait des amendes à l'encontre des familles concernées. Les associations signataires dont la LDH avaient saisi le Conseil d'État dans la foulée du vote pour le faire annuler. Cette décision intervient dans un contexte où en région bruxelloise, une personne sur quatre hébergée dans un logement d'urgence du Samusocial est un enfant.



25 millions d'euros pour installer de nouvelles caméras de surveillance dans les villes du pays : l'accord est tombé au sein du kern, le comité ministériel restreint.

Selon le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, ces caméras devront être installées en priorité dans les « points chauds » et les endroits à risque trop peu couverts actuellement. Cette décision tombe quelques semaines après la publication d'une enquête de grande envergure menée par les rédactions du Vif et du Soir, avec la Ligue des droits humains et le collectif Technopolice. Cette enquête démontre l'explosion du nombre de caméras en Belgique francophone : près de 80 % des communes disposent désormais de caméras dans l'espace public contre 20 % il y a 10 ans. Les communes s'équipent à tour de bras de caméras, sans en interroger l'efficacité et alors que la vidéosurveillance représente un budget considérable.

Décembre



La Cour constitutionnelle a annulé définitivement le report de la zone de basses émissions (LEZ) en région bruxelloise, trois mois après l'avoir suspendu.

La Cour confirme que le report du jalon 2025 de la zone de basses émissions constituait « un recul significatif du degré de protection à la santé et du droit à un environnement sain », protégé par l'article 23 de la Constitution. Et que ce recul est d'autant plus significatif que « de nombreuses études démontrent les effets négatifs de la pollution de l'air sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables comme les enfants ». Cette décision fait suite au recours introduit par la Ligue des droits humains, la Fédération des maisons médicales, le BRAL et Les Chercheurs d'air.



Avec 96 fusillades recensées en 2025, la Région de Bruxelles-Capitale n'a jamais connu un tel niveau de violence armée.

Les chiffres, arrêtés au 15 décembre 2025 et communiqués par la police, confirment une hausse par rapport à 2024. Ces fusillades sont pour la plupart liées au trafic de drogue à Bruxelles, qui exploite bien souvent des jeunes garçons marginalisés. Cet enjeu est non seulement important pour la justice mais aussi pour le secteur de l'aide à la jeunesse, dépassé.

Communiqués de presse

2025

Janvier

[8/01: Profilage ethnique et utilisation de la nasse : deux des grands enjeux du procès des abus policiers qui ont marqué la manifestation du 24 janvier 2021](#)

Quatre ans après la manifestation « contre la justice de classe et raciste » du 24 janvier 2021 au Mont des Arts, l'affaire sera plaidée devant le tribunal de première instance de Bruxelles (ces 9 et 10 janvier 2025). Avec la Ligue des droits humains, 11 jeunes ont assigné en justice l'État belge, la zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles et le bourgmestre de la ville de Bruxelles pour les abus policiers dont ils ont été victimes en marge de la manifestation.

[8/01: Des éléments neufs sur l'exportation d'armes wallonnes aux Émirats Arabes Unis](#)

Ce jeudi 9 janvier, le Conseil d'État examinera une action en extrême urgence déposée par la Ligue des Droits Humains, la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie et Vredesactie, avec le soutien d'Amnesty International. Cette démarche vise à suspendre des licences d'exportation d'armes octroyées par le ministre-président de la Région wallonne, Adrien Dolimont, à destination des Émirats arabes unis, et donc à empêcher le transfert effectif d'armes vers ce pays.

[16/01: 2024 : dégradation des contre-pouvoirs et porosité des idées de l'extrême droite](#)

La Ligue des droits humains publie son nouveau rapport sur l'État des droits humains en Belgique. L'année 2024 a d'une part été marquée par l'arrivée au pouvoir du Vlaams Belang dans quatre communes flamandes. L'extrême droite poursuit son ancrage au Nord du pays et, côté francophone, imprime ses idées dans le débat politique. D'autre part, 2024 n'aura jamais vu autant d'atteintes à la liberté de la presse, notamment de la part d'acteurs publics. Les contre-pouvoirs que représentent les médias et la justice vacillent et, dans le même temps, un tournant sécuritaire s'annonce.

[30/01: Reconnaissance faciale : « la Belgique doit interdire totalement cette technologie de surveillance »](#)

C'est un moment charnière : la Belgique va-t-elle autoriser l'usage de la reconnaissance faciale en temps réel, à des fins répressives ? Une partie de l'AI Act, le règlement européen sur l'intelligence artificielle, entre en application le 2 février prochain. Il interdit l'usage de cette technologie dans l'espace public mais prévoit plusieurs exceptions. Il appartient maintenant à chaque État membre d'adopter une loi en la matière. La Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten plaident pour une interdiction, sans exception, de la reconnaissance faciale en Belgique.

Février

[02/02: Accord « Arizona » : recul préoccupant pour les droits sociaux et droits des étrangers et tournant sécuritaire confirmé](#)

La Ligue des droits humains a réalisé une première analyse de l'accord de gouvernement Arizona (la N-VA, le MR, les Engagés, CD&V et Vooruit) tombé le vendredi 31 janvier 2025. Droits sociaux, droit d'asile, surveillance, prisons, etc. : la LDH dénonce un recul alarmant de droits fondamentaux dans plusieurs matières, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, ainsi qu'un tournant sécuritaire inquiétant. La Ligue des droits humains rappelle au nouveau gouvernement que l'État de droit les oblige au respect des droits humains.

Mars

[17/03: Rapport 2025 de Liberties : le déclin de la démocratie s'accroît, les outils de l'UE sont inutiles](#)

L'Union des libertés civiles pour l'Europe (Liberties) est un groupe de défense des libertés civiles basé à Berlin qui compte 22 organisations membres – dont la Ligue des droits humains – à travers l'UE et qui fait campagne sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux droits numériques, notamment l'État de droit, la liberté des médias, les poursuites-bâillons,

la vie privée, la publicité politique ciblée, l'intelligence artificielle et la surveillance de masse. Ils publient chaque année un rapport.

17/03: [Technique de confinement, arrestations illégales, conditions de détention inhumaines: le bourgmestre de la ville de Bruxelles, la zone de police et l'État belge condamnés pour leur gestion de la manifestation du 24 janvier 2021](#)

Le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné l'État belge, la zone de police Bruxelles Capitale Ixelles et le bourgmestre de la Ville de Bruxelles pour leur gestion de la manifestation du 24 janvier 2021. Onze personnes, soutenues par la Ligue des droits humains, les avaient assignés en justice pour les violences policières commises ce jour-là. Pour la justice, le confinement, les arrestations et les conditions de détention en marge de cette manifestation constituent des fautes civiles.

Avril

1/04: [Baromètre des prisons bruxelloises : un signal d'alarme pour les services d'aide aux détenus](#)

En Belgique, la surpopulation carcérale atteint un niveau critique, avec plus de 13 000 détenu·es pour environ 11 000 places. Cette situation ne fait qu'aggraver les conditions de détention et entrave lourdement le travail des associations qui interviennent auprès des personnes incarcérées. Soutenue par la Ligue des droits humains, la FIDEX (Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-détenus), qui regroupe 14 associations et près de 100 travailleur·euses de terrain, alerte sur les obstacles de plus en plus nombreux rencontrés par ses membres dans l'exercice de leurs missions. Face à ce constat, la FIDEX a mis en place un baromètre, un outil inédit permettant d'objectiver et de signaler les dysfonctionnements observés dans les prisons de Haren et Saint-Gilles.

24/04: [Limitation des allocations de chômage: une mesure « électrochoc » contreproductive et à l'impact social majeur](#)

Pour dénoncer la nouvelle réforme des

allocations de chômage voulue par le gouvernement Arizona, syndicats et associations relient à pied plusieurs CPAS et organismes de la région bruxelloise ce 24 avril. L'objectif est de faire entendre la parole des personnes bientôt exclues du chômage : au minimum 100.000 personnes au 1er janvier 2026, 320.000 au 1er janvier 2028. Mais aussi d'écouter les structures qui seront impactées par cette réforme: les CPAS qui s'attendent à une arrivée massive de nouvelles personnes bénéficiaires et les services d'accompagnement à la recherche d'emploi dont le fonctionnement va être bouleversé par des pertes de subsides et d'emplois.

Mai

21/05: [Quatre associations et trois citoyen·nes attaquent en justice le report de la LEZ bruxelloise](#)

Le BRAL, Les chercheurs d'air, la Fédération des maisons médicales et la Ligue des droits humains demandent à la Cour constitutionnelle d'annuler le report de deux ans de la Zone de Basses Émissions (LEZ) décidé en octobre dernier par le Parlement bruxellois. Ces quatre associations sont accompagnées par trois citoyen·nes Bruxellois·es dont la santé est impactée par la pollution de l'air. Pour les associations, ce report constitue un recul important de la protection du droit à la santé et à un environnement sain.

26/05: [Défendre le droit de manifester pacifiquement](#)

C'était une décision très attendue du secteur de l'aide aux personnes sans-abri : le Conseil d'État vient d'annuler la dernière circulaire concernant l'adresse de référence pour les sans-abris. Cette adresse peut être établie chez une personne physique, une asbl ou – ce qui est le plus fréquent – un CPAS. Elle est essentielle pour les personnes sans domicile fixe parce qu'elle leur permet d'avoir une « existence administrative » et leur ouvre l'accès à plusieurs droits. Une décision du Conseil d'État qui tombe au moment où l'on dénombre en Belgique plus de 50.000 personnes sans logement.

Juin

04/06 : [Secret professionnel : non à la proposition de loi qui veut remplacer la possibilité de parler par l'obligation de parler](#)

Dans une carte blanche, 300 associations et plus de 2800 personnes se lèvent contre une proposition de loi qui entend remplacer le droit de lever le secret professionnel par l'obligation de le faire pour une série d'infractions. Pour les signataires dont de nombreuses associations de terrain, cette obligation de parole mettra en péril la confiance des usager·ères, entravera le travail de terrain et plongera au contraire de nombreuses personnes dans une absence d'aide et de soins et dans le silence.

24/06 : [La Ligue des droits humains et trois observatrices légales poursuivent l'État belge en justice pour arrestation arbitraire et limitation de la liberté d'expression](#)

Le 26 octobre 2024, trois juristes étaient mandatées par la Ligue des droits humains pour observer l'action Code rouge au port d'Anvers, sans y prendre part. Elles ont été arrêtées illégalement par la police fédérale, menottées, détenues pendant près de 6 heures sans motif puis libérées à Leuven peu avant minuit. Soutenues par la Ligue des droits humains, elles assignent l'État belge en responsabilité devant le tribunal de première instance de Bruxelles. La LDH appelle à la reconnaissance du statut d'observateur·rices légales en Belgique, dans un contexte politique et social tendu.

Juillet

18/07 : [Le vote de la réforme des allocations du chômage est une attaque sans précédent contre la sécurité sociale belge](#)

Ce jeudi 17 juillet, le Parlement fédéral a voté la réforme qui aura pour conséquence l'exclusion du chômage de plus de 180.000 personnes d'ici le 1er juillet 2027. Cette réforme est une attaque sans précédent contre la sécurité sociale, elle aura un impact majeur sur les personnes concernées mais aussi sur les structures d'accompagnement à l'emploi et les CPAS. La majorité a poussé cette réforme en

refusant de rencontrer et d'auditionner expert·es et associations de terrain.

Septembre

8/09 : [La prison de Forest devient un lieu de réflexion sur les enfermements](#)

Près de trois ans après sa fermeture et le transfèrement de détenus, la prison de Forest rouvre ses portes sous une autre forme : celle d'un espace citoyen, pédagogique et historique autour des enfermements. L'asbl 9m² y occupera désormais une aile et y organisera des rencontres immersives de la prison à plusieurs voix. L'objectif de ce nouveau projet est d'offrir un espace de réflexion et de débat autour des politiques carcérales, à l'heure où les prisons belges sont surpeuplées et le monde de la justice, à bout de souffle.

11/09 : [La Cour Constitutionnelle suspend le report de la zone de basses émissions](#)

La Cour Constitutionnelle rétablit temporairement le jalon 2025 de la zone de basses émissions. Cette décision fait suite au recours porté par quatre asbl et trois citoyen·nes, qui accueillent ce verdict avec soulagement.

18/09 : [Procès fictif : comment rendre justice aux victimes de violences conjugales ?](#)

Les lundi 13 et mardi 14 octobre, la Ligue des droits humains, en collaboration avec Bruxelles Laïque dans le cadre du Festival des Libertés et Sophie Delacollette (écriture et mise en scène), présentera au Théâtre National "Violences conjugales: comment rendre justice?", la sixième édition de son procès fictif. Cette année, la LDH aborde la question délicate des violences conjugales. Comment rendre justice aux femmes victimes de ces violences ? Le système pénal peut-il répondre à leurs besoins ? Une peine de prison a-t-elle du sens et permet-elle d'endiguer les violences patriarcales ? La justice transformatrice permet-elle d'ouvrir une autre voie ?

25/09 : [La Cour constitutionnelle consacre le droit au non-numérique](#)

La Cour Constitutionnelle a rendu son arrêt

ce jeudi 25 septembre 2025 dans l'affaire qui oppose 24 associations et syndicats actifs à Bruxelles au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, au collège de la COCOF et au collège de la COCOM et ce, à propos des décret et ordonnance « Bruxelles Numérique » du 25 janvier 2024.

Octobre

15/10 : [La Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten s'opposent à ce que les forces de police puissent être équipées d'armes "à létalité réduite" pour encadrer des manifestations](#)

Suite aux événements et dégradations en marge de la manifestation nationale de ce mardi 14 octobre, le ministre de la Défense a plaidé pour l'utilisation de balles en caoutchouc par la police dans le cadre des manifestations. En janvier 2025, la NVA avait déjà déposé à la Chambre une proposition de résolution qui voudrait généraliser l'utilisation de ces armes dites "à létalité réduite" pour encadrer des manifestations. Or, cet armement particulier ne peut pas être utilisé pour les missions générales de gestion négociée de l'espace public. La LDH et la Liga voor mensenrechten y sont opposées: ces propositions éludent les risques réels liés à l'utilisation de ces armes et leur impact sur le droit de manifester et la liberté d'expression, déjà sous tension, ainsi que sur la santé des personnes concernées.

20/10 : [Dénoncer les violences policières du 14 octobre : défendre le droit de manifester](#)

Mardi 14 octobre, nous étions plus de 140 000 travailleuses et travailleurs à manifester pacifiquement à Bruxelles contre les mesures antisociales du gouvernement « Arizona ».

23/10 : [La Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten s'opposent à ce que les forces de police puissent être équipées d'armes "à létalité réduite" pour encadrer des manifestations](#)

Suite aux événements et dégradations en marge de la manifestation nationale de ce mardi 14 octobre, le ministre de la Défense a plaidé pour l'utilisation de

balles en caoutchouc par la police dans le cadre des manifestations. En janvier 2025, la NVA avait déjà déposé à la Chambre une proposition de résolution qui voudrait généraliser l'utilisation de ces armes dites "à létalité réduite" pour encadrer des manifestations. Or, cet armement particulier ne peut pas être utilisé pour les missions générales de gestion négociée de l'espace public. La LDH et la Liga voor mensenrechten y sont opposées: ces propositions éludent les risques réels liés à l'utilisation de ces armes et leur impact sur le droit de manifester et la liberté d'expression, déjà sous tension, ainsi que sur la santé des personnes concernées.

29/10 : [Syndicats et société civile contestent la réforme du chômage devant la Cour constitutionnelle](#)

Le front commun syndical (CSC, FGTB, CGSLB), appuyé par un éventail d'organisations de la société civile, dont la Ligue des droits humains, la Ligue des familles, le BAPN, Soralia, Vie Féminine, introduit ce mercredi 29 octobre une requête en annulation assortie d'une demande de suspension devant la Cour constitutionnelle contre les mesures transitoires de la réforme du chômage et contre le principe même de la limitation dans le temps des allocations.

Novembre

5/11 : [Vidéosurveillance : la Ligue des droits humains demande un moratoire sur l'installation de nouvelles caméras en Belgique francophone](#)

Le Vif et Le Soir publient cette semaine, en collaboration avec la Ligue des droits humains et Technopolice BXL, l'enquête « Sous surveillance ». Pendant plusieurs mois, la Ligue, Technopolice et les journalistes de ces deux médias ont récolté des données auprès des communes belges francophones pour comptabiliser le nombre de caméras sur leur territoire. Résultats ? Près de 80 % des communes sondées recourent à la vidéosurveillance contre 20 % il y a 10 ans. La LDH dénonce la généralisation de ces outils de surveillance et le fait qu'ils fassent rarement l'objet d'analyse d'impact. La Ligue et le collectif Technopolice demandent un moratoire sur l'installation de nouvelles caméras en Belgique francophone.

6/11: [Le procès climatique d'un agriculteur face à TotalEnergies s'ouvre le 19/11 à Tournai](#)

En mars 2024, Hugues Falys, agriculteur de la province de Hainaut, assignait en justice TotalEnergies devant le tribunal de l'entreprise de Tournai, pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. Trois ONG, FIAN, Greenpeace et la Ligue des droits humains se joignaient alors à cette action. Depuis lors, les deux parties ont procédé à l'échange de leurs conclusions. Le procès débutera le 19 novembre prochain à Tournai.

13/11: [Dissoudre une association sur décision du gouvernement ? Notre liberté d'association est menacée](#)

L'avant-projet de loi du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin, prévoit une procédure accélérée de dissolution administrative d'une association et d'un groupement de fait. Le gouvernement s'apprête ainsi à ouvrir une brèche inquiétante dans la liberté d'association, protégée par la Constitution et qui a donné naissance à un riche terreau associatif.

19/11: [L'agriculteur Hugues Falys face à TotalEnergies : le procès climatique s'ouvre à Tournai aujourd'hui](#)

Ce 19 novembre 2025, s'ouvre un procès climatique inédit en Belgique : un agriculteur, Hugues Falys, assigne en justice, avec trois ONG, le géant pétrolier TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. Les plaidoiries débutent aujourd'hui devant le tribunal de l'entreprise de Tournai. Au-delà de la réparation des dommages subis sur la ferme d'Hugues Falys, l'enjeu principal de cette nouvelle affaire climatique est de contraindre TotalEnergies à arrêter ses investissements dans de nouveaux projets d'énergies fossiles.

21/11: [Le règlement anti-mendicité de la Ville de Bruxelles annulé par le Conseil d'État : les personnes qui mendient avec leur enfant ne peuvent plus être sanctionnées](#)

Le Conseil d'État vient d'annuler le règlement interdisant de mendier avec un enfant de moins de 16 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Adopté le 28 mars 2022, ce règlement prévoyait des amendes à l'encontre des familles concernées. Les

associations signataires avaient saisi le Conseil d'État dans la foulée du vote pour le faire annuler. Cette décision intervient dans un contexte où en région bruxelloise, une personne sur quatre hébergée dans un logement d'urgence du Samusocial est un enfant.

Décembre

02/12: [The Farmer Case : nouvel agenda des plaidoiries](#)

Suite au retrait du président de la chambre, et à la recomposition du siège, les audiences du procès opposant Hugues Falys (soutenu par Fian, la Ligue des droits humains et Greenpeace) à TotalEnergies doivent reprendre depuis le début.

10/12: [Procès climatique à Tournai : c'est au tour de TotalEnergies de plaider](#)

C'est le deuxième temps fort de ce procès qui oppose l'agriculteur Hugues Falys à la multinationale française : les avocat-es de la multinationale vont défendre ce mercredi 10 décembre que TotalEnergies ne peut pas être tenue responsable des dommages subis sur la ferme d'Hugues Falys, en raison du dérèglement climatique. Devant le tribunal de l'entreprise de Tournai, une facture géante vient pourtant rappeler le coût des émissions de gaz à effet de serre des 5 principales carbon majors, dont TotalEnergies.

10/12: [The Farmer Case – jour 2 : plaidoiries de TotalEnergies](#)

C'est au tour des avocat-es de TotalEnergies de plaider aujourd'hui, au tribunal de l'entreprise de Tournai.

Leur ligne de défense ? On la connaît et elle ne tient pas la route.

11/12: [La Cour Constitutionnelle annule définitivement le report de la zone de basses émissions](#)

La Cour Constitutionnelle rétablit définitivement le jalon 2025 de la Zone de Basses-Émissions (LEZ). Cette décision fait suite au recours porté par quatre asbl et trois citoyen·nes, qui accueillent ce verdict avec joie. La LEZ est, à ce jour, l'outil le plus efficace pour lutter contre la pollution au dioxyde d'azote (NO₂).

Annexes

2025



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**

Conseil d'administration

Mehdi ABOUDI

Caroline CARPENTIER

■ Sibylle GIOE

Hajar LAWRIZY

■ Astrid MURANGO

Siham NAJMI

Chloé OVERLAU

Sébastien ROBEET

Céline ROMAINVILLE

■ Anne-Catherine
RASSON

■ Matthias SANT'ANA

Dorian SMETS

Christelle TRIFAU

Alain VANOETEREN

Sixtine
VAN OUTRYVE

Brieuc WATHELET

Équipe

Morgane
BORENSZTEJN

Olivier BOUTRY

Emmanuelle DE
BUISSERET HARDY

Sébastien
DECUPERE

Serge DEWULF

Ousmane DIALLO

Rémy FARGE

Karine GARCIA

Margaux HALLOT

Olivier HUSTIN

Manuel LAMBERT

■ Louise MÉTRICH

Hania OUHNAOUI

■ Pierre-Arnaud
PERROUTY

Aline WAVREILLE

Commissions

Droits
économiques
sociaux et culturels

Environnement

Étrangers

Enfance et
jeunesse

Justice

Nouvelles
technologies
et vie privée

Police

Prisons

Sections locales

La Louvière

Liège

Namur

Verviers

Groupes de travail

Comité T

Violences
psychiatriques

Les finances de la Ligue

Résultats financiers

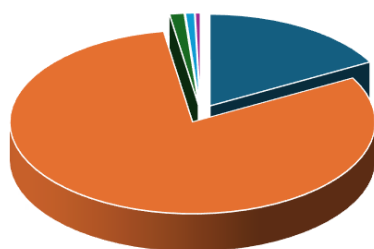
La LDH clôture l'année 2025 avec un résultat positif d'un montant de près de 6.000 €. Ce résultat correspond sensiblement à ce qui était prévu au budget, mais reste inférieur au résultat 2024.

Résultat	2025
Produits	1.253.458,74
Charges	1.247.457,80
Résultat exercice	6.000,94

Les charges augmentent de 16.446 € par rapport aux montants budgétisés, ce qui est principalement dû à des dépenses non anticipées liées à l'action climat. Ces frais ont été néanmoins entièrement couverts par des financements privés obtenus pour l'action. La charge salariale est en légère baisse par rapport aux prévisions budgétaires, en grande partie à cause d'un montant de cotisations sociales légèrement plus bas que prévu (-6.843 €).

CHARGES	2024	2025
Services et biens divers	167.671,47	212.415,76
Rémunérations, charges sociales et pensions	960.424,35	1.003.406,79
Amortissements & réductions de valeur	-77.773,36	16.103,73
Autres charges d'exploitation	10.690,65	9.949,99
Charges financières	843,34	5.581,53
Charges exceptionnelles	3.895,66	-
TOTAL CHARGES	1.065.752,11	1.247.457,80

Répartition des charges 2025

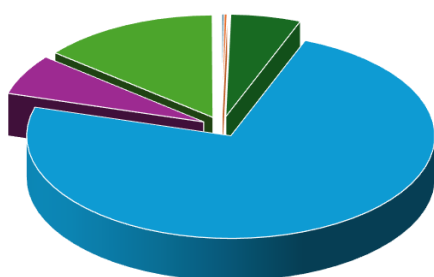


- Services et biens divers
- Rémunérations, charges sociales et pension
- Amortissements & réductions de valeur
- Autres charges d'exploitation
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Les produits sont également en légère augmentation (+10.290 €) par rapport à nos prévisions. Celle-ci est due principalement à l'obtention d'un nouveau financement privé dans l'action climat, qui a compensé la non-atteinte d'autres produits : chiffres d'affaires (-6.183 €), dons et cotisations (-3.234 €), et réductions de cotisations ONSS (-7.254 €).

PRODUITS	2024	2025
Chiffre d'affaires	848,14	2.866,77
Cotisations et dons	63.244,46	69.765,18
Subventions publiques	817.288,56	923.305,85
Subventions privées	69.216,88	80.090,33
Autres produits d'exploitation	164.781,09	176.297,08
Produits financiers	71,40	772,77
TOTAL PRODUITS	1.115.450,53	1.253.458,74

Répartition des produits - 2025



- Chiffre d'affaires
- Cotisations et dons
- Subventions publiques
- Subventions privées
- Autres produits d'exploitation
- Produits financiers

Renforcer la stabilité financière de la Ligue

Dans son plan stratégique 2025-2029 adopté lors de la dernière Assemblée générale, la Ligue identifiait plusieurs leviers permettant de renforcer son indépendance et sa stabilité financière, en particulier l'auto-financement et la diversification des ressources. En 2025, une nouvelle fondation privée est venue soutenir la Ligue, tandis qu'une autre encore a pu être identifiée pour 2026 et les prochaines années. Par ailleurs, la Ligue a entamé un gros travail autour des « membres et donateur·ices » qui a permis une clarification du statut de « membres », une compréhension plus fine des différentes manières de s'investir à la Ligue, et enfin, la mise en place d'une nouvelle infrastructure technique (CRM et page de dons sécurisée).

Le levier le plus fort de mobilisation reste toutes les personnes qui font vivre la Ligue : des donateur·ices aux membres de commission, en passant par le CA, l'AG et l'équipe salariée — soit au total un peu plus d'un millier de personnes, sans parler de celles et ceux qui nous observent de l'extérieur. Nous cherchons les meilleures manières de permettre à tout le monde de participer à l'effort collectivement, sans que cela soit lourd pour quiconque. Une clarification des rôles a été effectuée entre donateurs/membres adhérents et membres effectifs, afin d'être plus compréhensible dans ce que cela représente comme investissement et de permettre à tout un chacun de se retrouver avec un rôle qui corresponde à ce qu'il souhaite donner. Désormais, et suivant le mandat conféré par l'AG 2025, les membres sont uniquement les membres de l'AG (organe de contrôle du CA), tandis que les « membres adhérents » et « donateur·ices » deviennent des soutiens — les deux sont des actes politiques forts, mais le premier implique un engagement dans un organe de gestion, tandis que les soutiens s'investissent par des dons, réguliers ou ponctuels, sans obligation de participation.

Tout ce travail a été l'occasion d'une importante collaboration entre secrétariat, comptabilité, communication et coordination des fonds privés. Il s'est matérialisé par deux aboutissements concrets dès 2025.

D'une part, la mise en place d'une nouvelle infrastructure technique (CRM et page de dons sécurisée) a représenté un chantier majeur de l'année. Après analyse du marché et sélection d'un prestataire, la solution déployée offre une stabilité à long terme et un gain de temps substantiel, permettant à l'équipe de se concentrer sur la collecte de dons plutôt que sur l'administratif. D'autre part, une campagne de récolte de dons en fin d'année d'une ampleur nouvelle a pu être déployée, ce qui a permis de doubler les dons de fin d'année par rapport à l'année précédente. Et ce, malgré la baisse du taux de réduction d'impôts mise en œuvre par le gouvernement cette année, qui est passé de 45 % à 30 %, ce qui impacte les revenus du secteur associatif.



Remerciements

La Ligue des droits humains ne pourrait pas fonctionner sans :

- Les nombreux·ses bénévoles du CA, des commissions, des sections, les stagiaires, et toutes les personnes qui s'impliquent quotidiennement dans ses activités ;
- Les avocat·es qui composent son « pool d'avocat·es » ;
- Ses généreux·ses membres et donateur·trices ;
- Ses partenaires associatifs ;
- Ses partenaires financiers.

Pour l'année 2025, les principaux partenaires financiers (hors projet MDH) sont :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Commission Communautaire Française (COCOF)
- Actiris
- Le Fonds Maribel Social
- Le Fonds 4S
- Les communes d'Engis, Incourt, Manage, Morlanwelz, et la Ville de Wavre.
- La Loterie Nationale
- La Fondation Roi Baudouin
- La European Climate Foundation (ECF)
- La Fondation Nicomachos
- L'Open Society Institute for Europe (OSIFE)
- Civil Liberties Union for Europe
- The Libertarian Research and Education Trust



La Ligue des droits humains adhère au Code éthique de RE-EF.

Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurices, collaborateurices et employé·es sont informé·es au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Les rapports d'activités et les bilans financiers de la LDH sont consultables sur www.liguedh.be.

Illustrations de Mathilde Collobert.



SOUTENEZ LA LDH

La Ligue est un contre-pouvoir nécessaire en démocratie. Nous rappelons à l'ordre les acteurs publics et privés quand ils ne respectent pas les droits humains et, au besoin, nous agissons en justice. Ces recours ne sont financés que par vos dons !

Faites un don sur BE05 5230 8119 8775 !

Ligue des droits humains asbl

53, Boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles

Tél. : 02/209 62 80

ldh@liguedh.be

www.liguedh.be



LIGUE
DES DROITS
HUMAINS